

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



WATER FORWARD

Compact Eau du CAMEROUN



Table des matières

1. PRÉAMBULE	5
2. DECLARATION D'ENGAGEMENT	6
3. CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'EAU	7
3.1 Contexte stratégique national	7
3.2 Contexte stratégique international	9
3.3 Cadre légal et institutionnel	10
3.4 Situation hydrique nationale	11
3.5 Accès à l'eau potable, assainissement : rural/urbain	12
3.6 Agriculture & Irrigation : pression sur les ressources	18
3.7 Hydroélectricité, barrages et infrastructures hydrauliques	19
3.8 Risques climatiques	20
4. AMBITIONS NATIONALES ET CIBLES (2026–2030)	21
4.1 Objectifs du Compact	21
4.2 Cadre de résultats : Indicateurs et Cibles	22
4.3 Approche genre, inclusion, participation citoyenne	28
5. REFORMES DU COMPACT NATIONAL EAU : PILIERS & SOLUTIONS	29
5.1 Pilier 1 — Eau pour les populations	29
5.2 Pilier 2 — Eau pour la production alimentaire et industrielle	33
5.3 Pilier 3 — Eau pour la Planète	34
5.4 Pilier 4 — Gouvernance de l'eau	35
6. PLAN D' ACTIONS ET MISE EN ŒUVRE (2026–2030)	37
6.1 Plan d'actions	37
6.2 Pipeline prioritaire de projets	50
7. FINANCEMENTS ET MOBILISATION (PUBLIC – PTF – PRIVÉ)	50
7.1 Estimation des besoins financiers (2026–2030)	50
7.2 Estimation des emplois générés	51
7.3 Stratégie de financement	51
7.4 Soutenabilité : trajectoires tarifaires & subventions ciblées	66
8. ENGAGEMENT DES ACTEURS ET PARTENARIAT	66

8.1	Typologie des acteurs	66
8.2	Engagement des acteurs	68
8.3	Partenariats	68
8.4	Engagement citoyen et participation	70
9.	GOUVERNANCE SUIVI ET COMMUNICATION	71
9.1	Cadre de Gouvernance du Compact	71
9.2	Suivi-évaluation et reporting	72
10.	ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION	72
	BIBLIOGRAPHIE	74
	ANNEXES	75
A1.	Projets en cours et participation des PTF	76
A2.	Matrice des parties prenantes / cartographie des acteurs & responsabilités	79
A3.	Grille multicritère de Priorisation des Projets	87
A4.	Mesure des indicateurs clés	90
A5.	Compte rendu de la Table Ronde (CR)	91
A6.	Cadre réglementaire / référentiels légaux (Loi sur l'eau, décrets, etc.)	102
A7.	Cartographie des bassins hydrographiques	105

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ABN	: Autorité du Bassin du Niger
ACTP	: Allocation Compensatrice Tierce Personne
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AMCOW	: Conseil des Ministres Africains en charge de l'Eau
ATPC	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
BF	: Borne Fontaine
BUCREP	: Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population
CAMWATER	: Cameroon Water Utilities Corporation
CBLT	: Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CICOS	: Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CNE	: Comité National de l'Eau
CRECC	: Centre de Recherches sur l'Eau et les Changements Climatiques
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
CTR	: Commission Technique de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Public et Parapublic
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSDSR	: Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	: Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDC	: Electricity Development Cameroon
ENF	: Eau Non Facturée
FFOM	: Forces Faiblesses Opportunités et Menaces
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP	: Global Water Partnership
HYDROMEKIN	: Mekin Hydroelectric Development Corporation
INC	: Institut National de la Cartographie
INS	: Institut National de la Statistique
IRGM	: Institut de Recherche Géologique et Minière
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINDDEVEL	: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINEPIA	: Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales

MINHDU	: Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINMIDT	: Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique
MINT	: Ministère des Transports
NHPC	: Nachtigal Hydro Power Company
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PANGIRE	: Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PEA	: Poste d'Eau Autonome
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale.
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PNACC	: Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun
PNAL	: Politique Nationale de l'Assainissement Liquide
PNE	: Politique Nationale de l'Eau
PNHA	: Politique Nationale de l'Hydraulique Agricole
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PPP	: Partenariat Public Privé
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SIE	: Système d'information sur l'Eau
SIG	: Système d'Information Géographique
SNIE	: Système National d'information sur l'Eau
SONATREL	: Société Nationale de Transport de l'Electricité
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	: Water, Sanitation and Hygiene

1. PRÉAMBULE

La république du Cameroun a élaboré son Compact National Eau, en s'appuyant sur les orientations des documents stratégiques d'optimisation et de modernisation du secteur de l'eau, ainsi que sur les outils nationaux de planification et de mobilisation des investissements. Ce Compact vise à formaliser l'engagement de l'Etat du Cameroun et à définir une feuille de route réaliste pour le développement durable et inclusif du secteur de l'eau. Ceci afin de garantir (i) un accès durable et abordable des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement, (ii) une disponibilité de l'eau en quantité et en qualité suffisantes pour la production agro-sylvo-pastorale et industrielle, (iii) la préservation des écosystèmes liés à l'eau dans un contexte de changements climatiques. Ce Compact permettra également au Cameroun de mettre en œuvre des réformes et des investissements nécessaires pour d'une part améliorer la viabilité financière du secteur, notamment dans le domaine de l'alimentation en eau potable en milieu urbain et périurbain, et d'autre part attirer davantage les investissements du secteur privé.

Le processus d'élaboration du Compact National Eau conduit par le Ministère de l'Eau et de l'Energie avec l'appui et l'accompagnement de la Banque Mondiale et des Partenaires Techniques et Financiers, s'est voulu participatif et inclusif pour favoriser les partenariats essentiels à l'atteinte des objectifs du Compact. L'approche consensuelle et multisectorielle a été privilégiée à chaque étape, comprenant : (i) la collecte de données auprès des acteurs pour établir un diagnostic partagé du secteur, (ii) des concertations et consultations avec les parties prenantes, (iii) l'élaboration de la première mouture du document, (iv) la validation finale, signature et diffusion.

Conscient de ce que la mise en œuvre efficace du plan d'actions 2026 – 2030 qui découle du Compact requiert des efforts collectifs, le Gouvernement du Cameroun invite toutes les parties prenantes à s'engager dans ce processus transformateur dont le coût de la mise en œuvre s'élève à près de **2 526,50 milliards FCFA (soit 4,45 milliards USD)** dont **34%** (856,52 milliards FCFA ou 1,51 milliards USD) sont déjà disponibles et sécurisés pour des projets en cours de déploiement avec les partenaires techniques et financiers, **41%** (1 026,42 milliards FCFA ou 1,81 milliards USD) concernent des projets pour lesquels des partenaires ont manifesté leur intérêt, à l'instar de la Banque mondiale, et **24%** (612,53 milliards FCFA ou 1,08 milliards USD) représentent les nouveaux projets en cours de maturation et dont les financements sont recherchés.

2. DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le Gouvernement de la République du Cameroun réaffirme son engagement à répondre durablement aux besoins en eau des populations et des activités économiques, en quantité et en qualité suffisantes, ceci dans un contexte de changements climatiques et de parachèvement du processus de décentralisation dans le pays. En effet, le Gouvernement s'est fixé comme ambition d'ici 2035 de connaître et de gérer de manière durable toutes les ressources en eau du pays, pour contribuer au développement socio – économique et à la préservation de l'environnement.

Avec l'appui de ses partenaires, le Gouvernement a élaboré le Compact National Eau qui vise à être la boussole du secteur de l'eau pour la période 2026 – 2030, à travers les reformes et initiatives proposées suivant quatre (04) piliers, à savoir :

- ✓ **Pilier I : EAU POUR LES POPULATIONS** : développer, moderniser et étendre les services d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain, périurbain et rural ;
- ✓ **Pilier II : EAU POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET INDUSTRIELLE** : développer l'irrigation durable, la pêche et l'élevage pour assurer la sécurité alimentaire et garantir la disponibilité en eau pour la production des biens et services ;
- ✓ **Pilier III : EAU POUR LA PLANETE** : mettre en œuvre la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et assurer la préservation des écosystèmes liés à l'eau ;
- ✓ **Pilier IV : GOUVERNANCE DE L'EAU** : améliorer la gouvernance du secteur de l'eau.

3. CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'EAU

3.1 Contexte stratégique national

3.1.1 Vision 2035

En 2009, le Cameroun a défini sa vision prospective de développement à l'horizon 2035, intitulée Vision 2035 : « CAMEROUN, UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE ». Cette vision repose sur quatre (04) objectifs intermédiaires : (i) atteindre une croissance économique proche de deux chiffres, (ii) atteindre le seuil de 25% de part de production manufacturière dans le PIB, (iii) réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10% en 2035, (iv) consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale dans le respect de la diversité. La première phase de mise en œuvre de cette Vision, couvrant la période allant de 2010-2020, s'est traduite par la Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE).

3.1.2 Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 (SND30)

La Stratégie Nationale de Développement 2020–2030 (SND30) constitue la deuxième phase d'implémentation de la Vision d'émergence à l'horizon 2035. Elle vise entre autres (i) à stimuler la croissance économique et l'industrialisation, (ii) à améliorer les conditions de vie en réduisant pauvreté et sous-emploi, (iii) à renforcer la durabilité environnementale face aux changements climatiques, et (iv) à optimiser la gouvernance publique.

Dans le secteur de l'eau, la SND30 prévoit l'augmentation massive de la capacité de production d'eau potable et l'accès universel à l'eau potable d'ici 2035 dont 90% de niveau d'accès en 2030. La SND30 promeut également une forte implication du secteur privé et une meilleure régulation dans le secteur de la production, du transport et de la distribution d'eau potable. Pour ce qui concerne l'assainissement, il est fixé pour objectif de moderniser et d'étendre les infrastructures urbaines pour afin d'atteindre 75 % de couverture en 2030.

3.1.3 Politique nationale de l'eau (PNE)

La **Politique nationale de l'eau** adoptée en 2023 est un cadre stratégique qui oriente le développement du secteur de l'eau au Cameroun. Elle fixe une vision à l'horizon 2035 : « *les ressources en eau au Cameroun sont connues et gérées de manière durable pour contribuer au développement socio – économique du pays et la préservation de l'environnement* ».

Son objectif majeur est de répondre aux besoins socio-économiques, culturels et écologiques liés à l'eau dans une logique de durabilité. Les objectifs spécifiques portent sur l'intégration de l'eau et de l'assainissement dans la planification urbaine, la promotion des services d'approvisionnement et d'assainissement avec un cadre juridique et institutionnel renforcé, la création d'un centre national de connaissance sur l'eau, la décentralisation et la coopération intercommunale, la restauration des cours d'eau pollués, ainsi que la mise en place de mécanismes de financement et de suivi pour garantir la pérennité des infrastructures hydrauliques.

3.1.4 Articulation avec les autres compacts et réformes sectorielles

- **Réforme relative aux modalités de gestion de l'eau et d'entretien des infrastructures hydrauliques dans les périmètres irrigués**

À la suite de la mission d'évaluation de l'opération d'appui aux Politiques de développement pour la consolidation budgétaire et la croissance inclusive du Cameroun, conduite par la Banque mondiale en janvier 2024, une réforme a été engagée dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'entretien des infrastructures hydrauliques dans les périmètres irrigués.

Ce processus a abouti à la signature du décret n° 2024/00176/PM du 26 février 2024, fixant les modalités de gestion de l'eau utilisée à des fins agricoles et d'entretien des infrastructures hydrauliques dans les périmètres irrigués au Cameroun. Ce texte établit que les périmètres irrigués et les aménagements hydro – agricoles peuvent être désormais créés et gérés soit par l'Etat, les CTDs, un établissement public, une entreprise publique ou une personne morale de droit privé. Ainsi, ce décret pose les bases réglementaires de la gestion des périmètres irrigués, des prélèvements d'eau associés et de la gestion des ouvrages de retenue, de pompage, de protection, d'irrigation, de drainage, d'exhaure, ainsi que des voies de circulation y afférentes.

- **Le Compact Énergétique du Cameroun**

Le Compact Énergétique du Cameroun vise, entre autres, à accroître la part des énergies renouvelables dans la production nationale, à travers le développement de mini centrales hydroélectriques et à améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs avec pour objectif une réduction de l'intensité énergétique totale de 17% en 2030.

De son côté, le Compact National Eau, prévoit la mise en œuvre effective de la Gestion intégrée des ressources en eau, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque usage. Il inclut également le développement de l'énergie solaire pour l'alimentation en eau potable en milieu rural, ainsi que la mise en place de stratégies d'optimisation de la consommation énergétique dans le processus de production et de distribution de l'eau potable.

Il apparaît ainsi que les deux compacts sont complémentaires et cohérents, confirmant la pertinence du nexus Eau-Énergie, qui met en évidence l'interdépendance entre la gestion durable des ressources en eau et la transition énergétique.

- **Le Compact Cameroun pour l'alimentation et l'agriculture**

Le Compact pour l'alimentation et l'agriculture (2023) vise à réduire la dépendance aux importations alimentaires, garantir l'autosuffisance et développer les exportations, tout en augmentant les revenus des acteurs des chaînes de valeur. Il met l'accent sur une agriculture intensive et durable, centrée sur des filières stratégiques comme le riz, le maïs, l'huile de palme, le lait, le poisson, le soja, la tomate et l'oignon, afin de soutenir l'agro-industrie. Les projections à l'horizon 2030 sont ambitieuses, avec une forte hausse attendue de la production de maïs (de 2,22

à 8 millions de tonnes), riz (de 270 000 à 750 000 tonnes), huile de palme (de 370 000 à 800 000 tonnes) et aquaculture (de 25 000 à 50 000 tonnes).

La réalisation de ces objectifs dépend de la disponibilité en eau, en quantité et en qualité, dans les bassins de production. L'implémentation de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) prévue dans le Compact Eau constitue un levier essentiel pour répondre aux besoins agro-sylvo-pastoraux. De plus, la prise en compte des risques climatiques (inondations, sécheresses) dans le Compact Eau renforce la résilience et favorise l'atteinte des cibles fixées.

Ainsi, les Compacts Eau et Agriculture apparaissent comme étroitement liés et interdépendants, confirmant la nécessité d'une approche intégrée pour assurer la sécurité alimentaire et la durabilité des ressources.

- **Le Compact National Santé du Cameroun**

Le Compact national santé vise, entre autres, à promouvoir la santé des populations par l'amélioration de leur cadre de vie, notamment grâce à l'accès universel aux services WASH (eau, assainissement et hygiène). La disponibilité continue d'une eau potable de qualité et de services d'assainissement pour les ménages, les établissements de santé, les écoles et autres infrastructures constitue un prérequis essentiel pour la prévention des maladies d'origine hydrique et la promotion de la santé publique.

Dans cette perspective, le Compact national eau et le Compact national santé apparaissent comme complémentaires et étroitement liés, renforçant la cohérence des actions et confirmant leur interdépendance au service du bien-être des populations.

3.2 Contexte stratégique international

3.2.1 Alignement avec le Water Strategy Implementation Plan – Mission 400 (WSIP)

La stratégie Eau de la Banque mondiale (WSIP, 2025) vise à améliorer la sécurité de l'eau pour 400 millions de personnes d'ici 2030. Elle repose sur trois piliers : (1) Water for People (accès universel à l'eau potable et à l'assainissement), (2) Water for Food (soutien à la production agricole et aux agriculteurs), et (3) Water for Planet (gestion durable des ressources et réduction des risques liés à l'eau).

Pour la mettre en œuvre, trois leviers sont mobilisés : des solutions modulables, un cadre de connaissances basé sur l'expertise et les données, et des approches programmatiques intégrées avec des partenariats.

Le Compact National Eau s'inscrit dans une logique de convergence avec cette Stratégie mondiale car il traduit ces orientations au niveau local, en adaptant les priorités aux réalités du pays et en mobilisant les financements des partenaires multilatéraux, bilatéraux et privés.

3.2.2 Alignement avec la Facilité Africaine de l'Eau

La Stratégie de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) 2026–2030, adoptée par la BAD, vise une Afrique sécurisée en eau, avec un accès renforcé à l'assainissement et une contribution des services de l'eau à la croissance économique et au développement durable.

Son objectif global est de faire de la FAE le leader continental dans la préparation des projets, la sécurisation des investissements et l'implication du secteur privé. Trois priorités structurent cette stratégie : (1) **Préparation des projets** (excellence dans la conception, intégration de la résilience climatique et approche programmatique), (2) **Sécurisation des investissements** (promotion des financements innovants, mobilisation des ressources et participation accrue du secteur privé), 3) **Performance de la FAE** (visibilité renforcée, efficacité organisationnelle, financements durables et suivi d'impact).

Le Compact National Eau s'aligne sur la stratégie eau de la Facilité Africaine de l'Eau en traduisant ses orientations continentales dans le contexte national. Cette convergence se matérialise par l'intégration de la résilience climatique dans les projets d'infrastructures planifiés, la mobilisation du secteur privé et le recours à des financements innovants.

3.3 Cadre légal et institutionnel

3.3.1 Aperçu

Sur le plan international, le Cameroun a adopté plusieurs conventions en lien avec la gestion, la mobilisation et la protection des ressources en eau. Ces engagements imposent des obligations en matière de conservation, de suivi, de prévention des pollutions, de gestion durable des ressources en eau et du bien-être des populations à travers l'atteinte des ODD, notamment l'ODD6.

Sur le plan Régional, le Cameroun a signé plusieurs accords régionaux africains relatifs à la gestion des ressources en eau, principalement autour des bassins fluviaux partagés (Congo, Niger, Lac Tchad). Ces cadres favorisent la coopération hydro-diplomatique et l'harmonisation régionale.

Sur le plan national, le pilier juridique national repose principalement sur :

- La Loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau et ses décrets d'application ;
- Les lois régissant le domaine de la santé et la gestion de l'environnement ;
- Les nombreux décrets portant création et fixant les modalités de gestion des divers aspects relatifs aux ressources en eau.

Au niveau institutionnel, l'architecture du secteur de l'eau est caractérisée par une multiplicité d'acteurs (départements ministériels, société publiques, secteur privé, Collectivités Territoriales Décentralisées, Partenaires Techniques et Financiers, Société Civile, universitaires), mais souffre d'une faible coordination entre ces intervenants.

3.3.2 Principaux goulots d'étranglement

Les principales contraintes juridiques et institutionnelles identifiées sont :

- Obsolescence de la Loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ;
- Retard ou insuffisance dans l'application des textes existants ;
- Lenteur dans l'adoption et la promulgation officielle de certains instruments juridiques (PANGIRE, PNE, etc.) ;
- Faiblesse des mécanismes de contrôle et de sanction liés à la gestion des ressources en eau ;
- Absence de documents cadres et/ou guides pratiques pour encadrer les services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural ;
- Multiplicité des acteurs et manque de coordination institutionnelle ;
- Absence d'une institution chef de file en matière d'assainissement ;
- Absence d'une institution spécifiquement dédiée à la gestion des barrages et des retenues collinaires ;
- Insuffisance des moyens humains et logistiques du MINEE, tant au niveau central que déconcentré ;
- Faiblesse des capacités financières, logistiques et humaines des Collectivités Territoriales Décentralisées pour exercer les compétences transférées ;
- Faible coordination entre les OSC, les CTDs et les services déconcentrés du MINEE.

3.4 Situation hydrique nationale

3.4.1 Aperçu

Le Cameroun dispose d'importantes ressources en eau, estimées à 610.8 milliards de m³ par an. Les ressources internes par habitant ont connu une baisse significative, passant de 40 809 m³ en 1971 à 10 284,1 m³ en 2020, en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de la demande.

Le réseau hydrographique du pays se divise en cinq (05) régions ou bassins hydrographiques que sont : (i) le bassin du Lac Tchad, (ii) le bassin du Niger, (iii) le bassin du Congo, (iv) le bassin de la Sanaga et (v) le bassin des fleuves côtiers.

Les principaux secteurs consommateurs de la ressource en eau sont l'agriculture (97,4%), l'industrie (1,46%), les ménages (0,77%), l'élevage (0,35%) et le tourisme (0,02%) pour un volume total consommé de **50,823 milliards de m³ en 2024**. Les utilisations non consommatrices de la ressource en eau telles que l'hydro-électricité s'élevant à **35 milliards de m³**.

Globalement, il apparaît que le Cameroun ne présente pas une situation de déficit hydrique à moyen terme. Toutefois, l'abondance globale des ressources en eau masque effectivement des déséquilibres spatiaux et saisonniers marqués (Nord plus aride, Sud plus humide). De plus, la

connaissance et le suivi des ressources en eau sont indispensables pour la mise en œuvre harmonieuse et efficace de toute stratégie de développement et la santé des populations.

3.4.2 Principaux goulots d'étranglement

Les principales contraintes relatives à la gestion des ressources en eau sont :

- Absence de suivi systématique des prélèvements et des usages de l'eau ;
- Insuffisance et obsolescence du réseau hydrométrique ;
- Faiblesse des systèmes de sureté des barrages ;
- Faiblesse des systèmes de suivi hydrologique et d'alerte ;
- Faiblesse des mécanismes de suivi des activités polluantes ;
- Faibles capacités humaines et financières pour couvrir les charges liées au suivi des ressources en eau ;
- Faible niveau de mise en œuvre de la GIRE ;
- Faible gouvernance de l'O&M ;
- Faiblesse du mécanisme de suivi évaluation.

3.5 Accès à l'eau potable, assainissement : rural/urbain

3.5.1 Aperçu du service de l'eau potable

Le service de l'eau potable au Cameroun repose sur une organisation duale : un sous-secteur urbain et périurbain concédé à la CAMWATER (216 localités) et un sous-secteur rural géré par les communes. Malgré des ressources hydriques abondantes, l'accès reste limité (77 % à une source améliorée et 9 % à une source gérée en toute sécurité en 2022), en raison de contraintes institutionnelles, techniques et financières. Ce déficit reflète surtout des goulots d'étranglement opérationnels (viabilité tarifaire, eau non facturée, maintenance en milieu rural) et financiers (faible recouvrement), nécessitant une approche intégrée et séquencée pour améliorer durablement l'accès et la qualité du service.

3.5.1.1 Etat des lieux dans le périmètre concédé

Le service public de l'eau potable en milieu urbain et périurbain est assuré par la CAMWATER, société à capital public créée en 2005 et réorganisée en 2018, chargée de la gestion des biens et droits affectés au service de l'eau ; et de l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de l'eau potable¹. Elle a reçu le mandat du Gouvernement du Cameroun, d'assurer la desserte en eau potable aux populations en zone urbaine et périurbaine.

A date, la CAMWATER ne parvient à assurer la production et la distribution d'eau potable que dans 118 centres, desservant effectivement 541 395 abonnés actifs en 2024, comparés à un potentiel

¹ décret n°2018/144 du 20 fev 2018 portant réorganisation de la camwater

estimé à environ deux millions (2 000 000) d'abonnés dans le périmètre concédé dont 700 000 abonnés environ pour chacune des villes de Douala et de Yaoundé².

L'état des infrastructures et du service de l'eau potable en milieu urbain en 2024 se présentait comme suit³:

Tableau 1: Quelques indicateurs de performance de la CAMWATER

N°	Indicateur	Valeur
1	Taux de Couverture Géographique	55, 4% (120 centres sur 216)
2	Taux de desserte	34,54 %
3	Rendement de Production	93,2 %
4	Rendement de Distribution	42,13 % (ENF 57,87%)
5	Taux de Conformité Bactériologique	89,51 %
6	Taux de Conformité Physico-chimique	82,59 %
7	Nombre de stations de traitement	104
8	Nombre de Forages	69
9	Capacité de Production installée	1 179 858 m3/jr
10	Capacité de Production opérationnelle	1 040 969 m3/jr (88,2 %)
11	Capacité de Stockage	285 605 m3
12	Longueur Totale Canalisations	8 119 km
13	Nombre d'Abonnés Actifs	541 395
14	CA sur les ventes d'eau (2022)	FCFA 33,831 Mds (20% du potentiel du marché)
15	Charges Energie Electrique	20 % CA
16	Charges Personnel	48 % CA
17	Endettement au 31/12/21	FCFA 500 Mds

Source : CAMWATER, 2024

3.5.1.2 Défis dans le périmètre concédé

Les principaux défis à relever pour assurer l'accès universel à l'eau potable en milieu urbain sont :

- Réduire considérablement les eaux non facturées ;
- Densifier et étendre les réseaux de distribution existants ;
- Engager les travaux de réhabilitation, renouvellement et extension des installations existantes dans les centres actuellement en exploitation

2 Plan Directeur de l'Hydraulique urbaine et Périurbaine du Cameroun, CAMWATER, 2013

3 Plan Stratégique de Développement de CAMWATER 2025-2029, Novembre 2024

- Construire les systèmes d'AEP modernes dans les localités qui en sont dépourvues (99 localités) ;
- Accroître significativement le nombre d'abonnés ;
- Subventionner les branchements sociaux ;
- Améliorer la qualité et le taux de couverture du service ;
- Renforcer les capacités et les compétences du personnel ;
- Engager des réformes tarifaires progressives et mettre en place les outils de pilotage innovants et performants pour améliorer la soutenabilité financière de la CAMWATER ;
- Mobiliser les financements et mettre en œuvre les investissements nécessaires.
- Réviser le contrat de concession et ses annexes afin de l'aligner aux nouvelles missions de la CAMWATER ;

3.5.1.3 Etat des lieux en milieu rural

En milieu rural, le service de l'eau potable a été transféré aux collectivités Territoriales Décentralisées. Cependant, les Communes exercent avec beaucoup de difficultés les compétences qui leurs ont été transférées du fait de leurs ressources humaines, logistiques, financières et matérielles limitées.

En 2022, le taux d'accès à une source d'eau améliorée en milieu rural était estimé à 52% (JMP, 2022)

L'inventaire national des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural réalisé en 2023, a permis de caractériser de manière exhaustive les ouvrages d'AEPA existants en milieu rural au Cameroun et d'estimer le niveau de desserte en milieu rural.

Les principaux résultats sont :

- 37 783 ouvrages d'eau potable recensés à l'échelle nationale dont 25 044 forages équipés de pompes manuelles, 2 434 bornes-fontaines, 8 432 puits modernes, 1 293 postes d'eau autonomes, 580 sources aménagées ;
- 59 % de taux de fonctionnalité des ouvrages d'eau potable au niveau national ;
- 57 % de taux de desserte en ouvrages d'alimentation en eau potable (ratio de la population disposant d'un point d'eau quelle que soit la distance, suivant l'hypothèse 1 point d'eau pour 250 habitants).

3.5.1.4 Défis en milieu rural

Les principaux défis à relever pour assurer l'accès universel à l'eau potable en milieu rural à l'horizon 2030 sont :

- Mobiliser les financements pour combler le déficit en termes d'ouvrages ;
- Mettre en place un programme pour la remise en service du parc des ouvrages existants non fonctionnels ;

- Mettre en place un système optimal de mise à jour continue des données du SIE pour améliorer la prise de décisions ;
- Améliorer la maintenance des ouvrages existants ;
- Mettre en place des documents cadres pour la délégation du service de l'eau potable ;
- Renforcer les capacités des CTD et des services déconcentrés du MINEE ;
- Améliorer la qualité et la couverture du service ;
- Mettre en place des normes et standards pour la conception et la réalisation des ouvrages d'eau potable ;
- Favoriser et encadrer la délégation du service public de l'eau et de l'assainissement ; Mettre en place des documents cadres pour la délégation du service de l'eau potable en milieu rural ;
- Renforcer l'implication des exécutifs municipaux et régionaux, ainsi que des populations dans la gouvernance de l'eau (notamment la maintenance des ouvrages) ;
- Renforcer la redevabilité des bénéficiaires ;
Accélérer la mise en œuvre des procédures de gestion décentralisée de l'eau ;
Encourager les synergies intercommunales.

3.5.2 Aperçu du service de l'Assainissement

Le service de l'assainissement au Cameroun est assuré par les ministères en charge de l'Eau et de l'Habitat, la CAMWATER, les collectivités territoriales décentralisées ainsi que les ménages eux-mêmes, principalement à travers des ouvrages autonomes. L'assainissement liquide repose largement sur des solutions individuelles, telles que les latrines à fosse et les fosses septiques, tandis que les systèmes collectifs demeurent très limités et ne concernent qu'une fraction marginale des ménages. La chaîne complète de gestion – de la pré-collecte au traitement – est quasi inexistante sur le territoire, et parmi les 18 stations de traitement prévues par la stratégie nationale de 2011, seule celle de Yaoundé est fonctionnelle depuis 2021.

Cette situation entraîne un risque sanitaire majeur, accentuant l'exposition des populations aux maladies hydriques. Les latrines à fonds perdu avec dalle représentent 40 % des ouvrages améliorés, les toilettes reliées à une fosse septique 11,2 %, et les mini-égouts seulement 0,2 %, limités aux zones planifiées. En milieu urbain, quelques réseaux semi-collectifs existent à Douala et Yaoundé, mais la plupart des rejets se font sans traitement effectif. Globalement, l'assainissement collectif ne couvre que 0,5 % des ménages, et moins de 1 % en zone urbaine.

Face à ces défis, le MINEE a élaboré en 2023, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, la Politique Nationale de l'Assainissement Liquide (PNAL). Celle-ci vise à doter le pays d'une vision claire et de plans d'action pour renforcer les infrastructures, structurer la filière et atteindre l'Objectif de Développement Durable 6.2 relatif à l'accès universel à un assainissement adéquat.

3.5.2.1 Etat des lieux

La situation de l'accès aux services d'assainissement et d'hygiène se présente comme suit :

- Le taux d'accès à l'assainissement amélioré était estimé à 62,3% en 2021 au niveau national et 37% en milieu rural. En effet, trois (03) régions présentent un taux d'accès amélioré aux ouvrages d'assainissement en deçà de 50% : il s'agit des régions de l'Extrême Nord (21,3%), du Nord (28,6%) et de l'Est (48,1%).
- 12 001 ouvrages d'assainissement autonomes publics recensés ;
- Le taux d'accès à l'assainissement amélioré non partagé au sein des ménages est de 34% au niveau national et 57% dans les villes de Douala et de Yaoundé.
- Le taux d'accès à l'assainissement géré en toute sécurité est estimé à 25,6 % en 2021.
- Au niveau national, la défécation à l'air libre bien que réduite représente 6,7% des pratiques d'assainissement des populations rurales au Cameroun, avec un pic observé dans la région de l'Extrême Nord (26,3%).
- Le lavage des mains avec de l'eau courante et du savon reste une pratique très peu répandue. Seuls 13 % des ménages disposent d'une installation sanitaire gérée en toute sécurité, incluant un dispositif de lavage des mains adéquat. Cette faible adoption montre que la disponibilité des infrastructures ne suffit pas à garantir de bonnes pratiques d'hygiène. Le déficit comportemental favorise la transmission des maladies et souligne la nécessité d'intégrer, dans les projets et programmes WASH, des campagnes de sensibilisation intensives et continues pour encourager durablement les changements de comportements.
- La situation de l'assainissement dans les établissements scolaires reste préoccupante. Malgré un accès acceptable dans certains établissements, le ratio élèves/toilette demeure largement insuffisant, avec en moyenne 87 élèves par toilette améliorée dans le primaire et 94 dans le secondaire, bien au-delà des normes recommandées (1 toilette pour 50 élèves ou 30 pour les filles). De plus, la grande majorité des toilettes dans ces établissements scolaires sont dépourvues de dispositif requis pour l'hygiène menstruelle. Ce déficit structurel révèle un retard important à combler pour garantir des conditions sanitaires adéquates.
- Au-delà du nombre, l'entretien des toilettes dans les établissements scolaires constitue un problème majeur, car la plupart des investissements réalisés par l'État et les communes n'intègrent pas de dispositifs de gestion et de maintenance, contrairement aux projets liés à l'eau potable. L'absence de comités de gestion dédiés fragilise la durabilité des infrastructures et limite l'impact des efforts consentis.
- Les difficultés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement accentuent des inégalités structurelles qui touchent particulièrement certains groupes. Les femmes et les filles assument la charge des corvées d'eau et restent exposées à des risques sanitaires et

sécuritaires dans les établissements dépourvus d'installations adaptées. Les ménages pauvres peinent à couvrir les charges liées au raccordement du réseau public d'eau potable et à la construction de latrines, tandis que les personnes en situation de handicap rencontrent des obstacles majeurs pour accéder aux infrastructures. Les populations rurales isolées disposent d'installations souvent défectueuses, et les communautés exposées aux aléas climatiques voient leur accès fragilisé par les sécheresses et les inondations.

- Au niveau des centres de santé, la quasi-totalité des hôpitaux publics de référence sont dotés d'une station d'épuration des eaux usées. Cependant, l'administration de ces hôpitaux peine à assurer une exploitation et une maintenance satisfaisantes de ces installations. Ces infrastructures représentent des investissements lourds mais sous-utilisés. Elles doivent être confiées à des opérateurs spécialisés ou restructurées via des contrats de performance.
- Concernant les industries, la majorité des unités de production industrielles rejettent leurs effluents dans le milieu naturel, sans traitement préalable. En l'absence de statistiques officielles, les données exactes ne sont pas disponibles.

3.5.2.2 Défis pour l'atteinte de l'ODD 6.2

- Mettre en place des normes et standards pour la conception et la réalisation des ouvrages d'assainissement autonomes (ménages, écoles, hôpitaux, lieux publics, etc.) ;
- Renforcer les capacités des acteurs privés de toute la chaîne ;
- Mobiliser les financements pour combler le déficit en termes d'ouvrages ;
- Construire les stations de traitement des boues de vidange ;
- Mettre en place un programme pour la remise en service du parc des ouvrages existants non fonctionnels ;
- Améliorer les mécanismes d'O&M ;
- Mettre en place des documents cadres pour la délégation du service de l'assainissement liquide en milieu rural ;
- Renforcer les capacités des CTD ;
- Améliorer la qualité et la couverture du service ;
- Assurer la gestion effective de toute la chaîne (de la collecte au traitement des boues et eaux usées) ;
- Professionnaliser la filière des boues de vidange ;
- Étendre les ouvrages d'assainissement semi-collectifs ;
- Mettre en place un cadre de suivi et de sanction ;
- Favoriser et engager la délégation du service public de l'eau et de l'assainissement via des PPP ;

- Promouvoir l'accès à l'assainissement en milieu rural à travers des financements innovants et appropriés ;
- Développer l'approche Economie circulaire dans la filière de gestion des boues de vidange ;
- Encourager les synergies intercommunales.

3.6 Agriculture & Irrigation : pression sur les ressources

3.6.1 Aperçu du secteur de l'hydraulique agricole

Le Cameroun dispose d'un vaste potentiel hydro-agricole estimé à près de **2,8 millions d'hectares⁴**, dont **2 millions totalement aptes à l'irrigation, environ 380 000** nécessitant des aménagements de drainage et près de 430 000 situés sur des reliefs accidentés. Cependant, moins de 3%, de ce potentiel sont valorisés. Le Gouvernement ambitionne, d'ici 2035, de rendre viables et exploiter durablement au moins 15 % de ces terres pour une agriculture productive en toutes saisons.

Les besoins en eau pour l'agriculture, évalués à 797 millions de m³ en 2009⁵, ont fortement augmenté pour atteindre plus de **12 milliards de m³ en 2022⁶**, avec des disparités régionales marquées. Compte tenu des objectifs de production fixés pour 2030 par le Gouvernement et consignés dans le Compact Agriculture (8 millions de tonnes de maïs, 750 000 tonnes de riz, 800 000 tonnes d'huile de palme et 50 000 tonnes d'aquaculture), soit des volumes trois fois supérieurs à ceux de 2020 (**36 milliards de m³ environ**). Les besoins en eau pour l'irrigation devraient ainsi tripler d'ici 2030 compte tenu des objectifs de production fixés.

Toutefois, le pays ne présente pas de déficit hydrique à moyen terme. Les enjeux résident davantage dans la répartition géographique des ressources, qui impose une gestion équilibrée pour assurer les besoins spécifiques de chaque bassin de production. La mise en œuvre opérationnelle de la gestion intégrée des ressources en eau prévue dans le cadre de ce Compact Eau vise précisément à répondre à ces défis et à garantir la disponibilité de l'eau dans chaque bassin hydrographique.

Les principaux goulots d'étranglement relevés dans le secteur de l'hydraulique agricole sont les suivants :

- Le faible niveau d'investissement privé dans le domaine de l'hydraulique agricole ;
- L'insuffisante exploitation et vulgarisation des résultats de la recherche dans le sous-secteur de l'hydraulique agricole ;
- L'accès limité à l'irrigation et aux infrastructures hydrauliques agricoles ;
- Le faible niveau de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau pour la régulation des différents usages des ressources en eau ;

⁴ Politique Nationale de l'Hydraulique Agricole, MINADER, 2019

⁵ PANGIRE, MINEE/GWP, 2009

⁶ Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources en Eau à des fins Agro-Sylvo-Pastorale, MINEE, 2022

- Les faibles mécanismes de financement, limitation de l'adoption des technologies et innovations permettant une utilisation efficace de l'eau ;
- La faible mise en œuvre de l'approche participative dans le processus de conception et de réalisation des Infrastructures hydro agricoles mises en œuvre par le Gouvernement.

3.6.2 Défis pour l'atteinte des objectifs de production⁷

- Nourrir la population nationale dans un contexte de forte croissance démographique, d'urbanisation, d'accueil des réfugiés aux frontières nationales et de changement climatique ;
- Faire face à l'insécurité alimentaire ;
- Accroître la production agricole de façon durable par l'intensification de la viabilisation des terres aménageables ;
- Viabiliser et pérenniser les infrastructures hydro agricoles dans tous les périmètres irrigués ;
- Améliorer la productivité agricole de toutes les terres irrigables.

3.7 Hydroélectricité, barrages et infrastructures hydrauliques

3.7.1 Hydroélectricité

En 2009, les besoins en eau pour l'hydroélectricité étaient estimés à **4 016 millions de m³**⁸. Le Gouvernement entend valoriser le vaste potentiel hydroélectrique du pays, notamment à travers le développement de la petite hydroélectricité du Cameroun, avec un programme pilote prévoyant la construction de 50 petites centrales hydroélectriques dont 25 d'ici 2030⁹.

En 2024, le Cameroun a mobilisé **12 685 millions de m³ d'eau** pour la production hydroélectrique. A l'horizon 2030, ce volume devrait atteindre environ **139 000 millions de m³ d'eau**¹⁰. Toutefois, la consommation nette reste faible, car l'essentiel de l'eau utilisée est restitué au milieu naturel, seules les pertes par évaporation étant significatives.

La mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) permettra de prendre en compte les besoins des autres utilisateurs dans chaque bassin hydrographique, garantissant une répartition équilibrée et durable des ressources.

3.7.2 Ouvrages de stockage et régulation du débit

Le Cameroun compte 04 Barrages réservoirs destinés à réguler le débit de l'eau pour la production de l'hydroélectricité :

⁷ Politique Nationale de l'Hydraulique Agricole, MINADER, 2019

⁸ PANGIRE, MINEE/GWP, 2009

⁹ Compact Énergétique du Cameroun, MINEE, 2025

¹⁰ PATDHS, MINEE, 2024

- Barrage de Mbakaou sur le fleuve Djerem : capacité utile de 2 500 millions m³, débit de restitution entre 50 et 400 m³/s, temps moyen de propagation de 7 jours entre le barrage et l'aménagement de Song-Loulou;
- Barrage de la Mapé sur le fleuve Mapé : capacité utile de 3 200 millions m³, débit de restitution entre 15 et 200 m³/s, temps moyen de propagation de 5 jours entre le barrage et l'aménagement de Song-Loulou;
- Barrage de Bamendjin sur le fleuve Noun : capacité utile de 1 675 millions m³, débit de restitution entre 15 et 200 m³/s, temps moyen de propagation de 5 jours entre le barrage et l'aménagement de Song-Loulou;
- Barrage de Lom Pangar sur le fleuve Sanaga : capacité utile de 6 millions m³, mis en service en 2016, l'usine de pied est en cours de finalisation.



Vue du barrage de Lom Pangar



Vue de l'aménagement hydroélectrique de Memve'e

3.8 Risques climatiques

Le risque renvoie à des événements attendus mais dont la fréquence et l'intensité demeurent difficiles à prévoir. Son identification constitue une étape essentielle de la planification de la réponse aux crises, en intégrant la probabilité d'occurrence, les zones géographiques concernées et les impacts humains, sanitaires, économiques ou environnementaux.

Les risques climatiques dans le secteur de l'eau sont liés aux interruptions des services lors des sécheresses, les impacts des inondations sur les infrastructures, les installations, les cultures, le bétail, ainsi que l'apparition d'épidémies.

En période de sécheresse, la disponibilité en eau diminue et des discontinuités surviennent dues aux difficultés à mobiliser les eaux souterraines dans la plupart des régions¹¹, affectant l'accès à l'eau et aux services d'assainissement et d'hygiène dans les ménages et les lieux publics (écoles, les centres de santé, etc.).

¹¹ pS-Eau 2013 Fiche Pays : Cameroun.

Les principaux risques climatiques au Cameroun sont :

- **Sécheresses** : raréfaction de l'eau, baisse des rendements agricoles et pastorales, difficultés pour les services d'eau potable, assainissement et hygiène.
- **Précipitations intenses et Inondations** : destruction d'infrastructures, contamination des ressources en eau, épidémies, déplacements de populations, glissements de terrain, érosion des sols.
- **Canicules et vagues de chaleur** : risques sanitaires (déshydratation, maladies cardiovasculaires), pertes agricoles, pertes du bétail.

Les Impacts majeurs de ces risques climatiques sont de plusieurs ordres :

- **Humains et sanitaires** : augmentation des maladies hydriques, respiratoires et vectorielles.
- **Sociaux** : déplacements forcés, insécurité alimentaire, tensions sur les ressources
- **Économiques** : pertes agricoles, pertes du bétail, destruction d'infrastructures (d'AEPA, rupture des digues, écoles, centres de santé, résidences, commerces, industries, etc.), coûts élevés de reconstruction et de dépollution.
- **Environnementaux** : Pollution des ressources en eau, dégradation des écosystèmes, perte de biodiversité, perturbation des cycles naturels.

4. AMBITIONS NATIONALES ET CIBLES (2026–2030)

4.1 Objectifs du Compact

L'objectif global du Compact National EAU est d'accélérer l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement tout en assurant une gestion équitable, résiliente et durable des ressources en eau, pour répondre aux besoins socio- économiques, culturels et environnementaux du Cameroun et contribuer ainsi au développement durable d'ici 2035.

Spécifiquement, les objectifs principaux visés sont :

- Garantir l'accès universel et durable à l'eau potable et aux services d'assainissement, à un coût abordable pour les populations urbaines et rurales ;
- Renforcer la connaissance des ressources en eau souterraines et de surface ;
- Assurer la disponibilité en quantité et en qualité de l'eau pour soutenir la production agricole, pastorale, halieutique et industrielle ;
- Améliorer le suivi de la qualité des eaux ;
- Renforcer la digitalisation du Système National d'Information sur l'Eau ;
- Préserver les écosystèmes liés à l'eau en tenant compte des risques croissants liés aux changements climatiques ;
- Développer les systèmes d'alerte face aux risques hydrologiques ;
- Renforcer le cadre institutionnel et la capacité des acteurs ;

- Améliorer la gouvernance et l'efficacité des interventions ;
- Réduire les inégalités en donnant la priorité aux populations vulnérables et insuffisamment desservies, notamment les femmes et les filles, les ménages à faibles revenus, les personnes en situation de handicap ainsi que les communautés éloignées ;
- Promouvoir une participation citoyenne active dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement ainsi que dans la gestion durable des ressources en eau.
- Garantir l'implication des femmes et des usagers au sein des instances locales de gouvernance et de suivi, afin de renforcer l'inclusivité, la transparence et la redevabilité des services.
- Promouvoir des partenariats inclusifs et multisectoriels, impliquant les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
- Garantir la viabilité financière du secteur de l'eau ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation pour garantir la transparence et mesurer les progrès réalisés.

4.2 Cadre de résultats : Indicateurs et Cibles

Tableau 2: Cadre de résultats et Cibles

N°	Pilier	Objectifs	Indicateur de performance	Valeur de référence	Rythme annuel	Cible 2030
1	EAU POUR LES POPULATIONS	Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable	Taux d'accès à l'eau potable	77% (2025)	2.6%	90% (30 millions de personnes)
2			Taux d'accès aux services d'eau potable gérés en toute sécurité	9% (2021)	4.2%	30%
3			Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	92% (2022) ¹²	1.6%	100%
4			Capacité de production installée	1 179 858 m3/jr (2024)	138 825 m3/jr	1 735 158 m3/jr
5			Rendement de distribution en milieu urbain	45%	4%	65%
6			Nombre d'abonnés actifs du périmètre concédé	541 395 (2024)	101 875	992 930
7			Nombre de branchements sociaux subventionnés (ménages à faible revenu)		10 000	50 000
8			Nombre de Bornes fontaines publiques (ménages à faible revenu)		200	1 000
9			Nombre de nouveaux centres équipés dans le périmètre concédé	118	4	139
10			Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	60% (2025)	3%	75%
11			Taux de panne des ouvrages d'eau potable milieu rural	41% (2022)	-2.6%	28%
12			Taux d'accès à l'assainissement amélioré	62.3% (2021)	2.6%	75% (25 millions de personnes)

¹² ENACE (Première enquête nationale sur l'accès à l'Energie, l'eau et l'assainissement au Cameroun), MINEE/INS, 2022

N°	Pilier	Objectifs	Indicateur de performance	Valeur de référence	Rythme annuel	Cible 2030
13		Assurer l'accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité	Nombre de localités déclarées FDAL (Fin de Défécation à l'Air Libre)	0 (2025)	72	360
14			Taux des installations WASH publiques/scolaires/sanitaires respectant les standards inclusifs			
15			Nombre de stations de traitement de boue de vidange fonctionnelles	1	-	02
16			Nombre de stations d'épuration des eaux usées fonctionnelles	0	-	04
17			Taux de valorisation des sous-produits de l'assainissement liquide		-	
18	EAU POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE	Accroître la superficie agricole irriguée	Superficie agricole irriguée	33 000 ha (2020)	42 442.4 ha	245 212 ha
19		Augmenter le nombre de ménages agricoles résistant aux chocs climatique et météorologique	Proportion des ménages agricoles résistant aux chocs climatiques et météorologiques	5% (2020)	5%	30%
20		Accroître le volume d'eau disponible pour l'élevage	Besoin annuel en eau pour l'élevage	180 millions de m³/an	10,44 millions de m³/an	211,33 millions de m³/an
21	EAU POUR LA PLANETE	Développer la connaissance et assurer le monitoring des ressources en eau du pays	Nombre de stations hydrométriques fonctionnelles	65 (2025)	15	125
22			Nombre de stations météorologiques fonctionnelles	57 (2022)	15	117
23			Nombre de stations piézométriques fonctionnelles	0 (2022)	20	100
24		Mettre en œuvre la GIRE	Plateforme du SIE national complète, actualisée et opérationnelle	0	-	1

N°	Pilier	Objectifs	Indicateur de performance	Valeur de référence	Rythme annuel	Cible 2030
25		Prévenir le stress hydrique	Agences de gestion des bassins hydrographiques mises en place et opérationnelles	0	-	02
26			Taux annuel de prélèvement de l'eau douce	0.3%	0.04%	0.5%
27			Besoins totaux pour les activités consommatrices d'eau	1 798 millions de m³/an		
28			Volume d'eau douce disponible	609 040 millions m³/an		609 052 millions m³/an
29	GOUVERNANCE DE L'EAU	Adapter le dispositif juridique aux standards internationaux notamment la GIRE, la gestion des risques climatiques	Nombre de nouveaux textes juridiques adoptés	01 (2025) Décret sur la gestion de l'eau dans les périmètres irrigués		15 01 loi et 13 textes d'application
30		Elaborer, valider et vulgariser les documents de politique du secteur	Publication de la version française et anglaise de la PNE sur les sites du gouvernement	0		1
31			Stratégie nationale de mobilisation des ressources en eau à des fins agro-sylvo-pastorales validée et diffusée	0		1
32			Politique nationale d'assainissement liquide élaborée et validée	0		1
33			Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement liquide en milieu rural élaboré et validé	0		1
34			Plan Directeur d'Assainissement Liquide élaboré et validé	0		1
35			Plan directeur de l'hydraulique en milieu urbain et périurbain révisé et validé	0		1
			Le Plan National de Mobilisation des Ressources en Eau pour le	0		1

N°	Pilier	Objectifs	Indicateur de performance	Valeur de référence	Rythme annuel	Cible 2030
			Développement des Activités Agro-sylvo-pastorales, élaboré et validé			
			La Politique de l'Hydraulique Agricole révisée et validée	0		1
			Le Plan Directeur de l'Hydraulique Agricole élaboré et validé	0		1
			La Stratégie Nationale de l'Irrigation et du Drainage élaborée et validée	0		1
36		Doter l'architecture institutionnel du secteur d'une structure dédiée à la gestion de l'assainissement liquide	Office en charge de la gestion de l'assainissement liquide créé et opérationnel	0		1
37		Améliorer la coordination et la collaboration institutionnelles	Cadre de coordination institutionnelle opérationnel (Comité National de l'Eau)	0		1
38		Assurer la gestion pérenne des ouvrages et durable de la ressource en eau	Cadre juridique de création des structures de gestion des bassins disponible	0		1
39		Aligner le contrat de concession et ses annexes aux nouvelles missions de la CAMWATER	Contrat de concession révisé signé + Annexes (contrat de performance, périmètre de concession, liste des biens de retour et de reprise, règlement de service du périmètre concédé)	0		1
40	GOUVERNANCE DE L'EAU	Réviser le système tarifaire de l'eau en milieu urbain et périurbain	Nouvelle tarification adoptée et pratiquée	0		1
41		Renforcer les capacités techniques, financières et managériales de tous les acteurs	Nombre de personnels formés par domaine de compétence			

N°	Pilier	Objectifs	Indicateur de performance	Valeur de référence	Rythme annuel	Cible 2030
42		Aligner les thèmes de recherches aux besoins exprimés des ministères sectoriels	Nombre de thèses de recherche répondant à des problématiques formulées par les ministères sectoriels liés à l'eau			
43		Améliorer la durabilité des interventions	Cadre national de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau mis en place et opérationnel	0		1
44		Mobiliser les fonds nécessaires au développement harmonieux du secteur	Fonds de développement du secteur de l'eau fonctionnel	0		1
45			Financements mobilisés pour le secteur			
46			Nombre de contrats PPP signés			
47			Financements mobilisés via les fonds innovants (Fonds vert Climat, Fonds bleu, Tontine, Ligne de crédit, Fonds de garantie, etc.)			

4.3 Approche genre, inclusion, participation citoyenne

Les difficultés d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement étant accentués pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes, filles, personnes en situation de handicap, communautés rurales, populations exposées aux risques climatiques, etc.), le Compact Eau s'engage à promouvoir l'égalité de genre, l'inclusion sociale et la participation citoyenne dans la gouvernance et le suivi des services d'eau et d'assainissement, en garantissant la représentation active des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés locales dans les processus décisionnels.

Les actions suivantes sont prévues dans le Compact Eau :

Genre et inclusion

- Intégrer l'approche genre dès la conception des projets ;
- Mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre ;
- Garantir l'implication des femmes à tous les niveaux ;
- Produire et utiliser des données désagrégées par sexe ;
- Renforcer les capacités et assurer la présence des femmes dans les organes de décision.

Normes et accessibilité

- Définir des standards inclusifs pour les ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- Assurer l'accessibilité universelle, notamment pour les personnes en situation de handicap et les populations rurales.

Zones fragiles (FCV : fragilité, conflits, violence)

- Privilégier des solutions robustes et faciles à maintenir ;
- Diversifier les sources d'eau afin de réduire les tensions ;
- Mettre en place des mécanismes de soutien financier pour les ménages à faibles revenus ;
- Développer des plans de contingence pour garantir la continuité des services.

5. REFORMES DU COMPACT NATIONAL EAU : PILIERS & SOLUTIONS

Les principales réformes et solutions identifiées pour accélérer l'atteinte de l'ODD 6 sont déclinées ci-après.

5.1 Pilier 1 — Eau pour les populations

5.1.1 Solution 1 : Amélioration des services d'eau potable en milieu urbain et péri urbain

- **Améliorer la viabilité financière de la CAMWATER** : il s'agira de mener trois (03) réformes majeures, à savoir : (i) la réduction des Eaux Non Fournies, (ii) l'élargissement de la base clientèle et (iii) l'amélioration de la gouvernance.
 - **Amélioration du rendement de distribution** : il sera question principalement de réduire les pertes techniques et les pertes commerciales.
 - S'agissant des pertes techniques, les réformes viseront à digitaliser les systèmes d'approvisionnement en eau à travers la mise en place de la télégestion, du comptage intelligent et les Systèmes d'Information Géographique (SIG) des infrastructures de production, stockage, transport et distribution. L'installation des équipements de mesures de pression et de débit permettra de connaître avec précision et en temps réel les zones non desservies ou celles en sur pression, ainsi que les casses et les fuites.
 - Pour ce qui est des pertes commerciales, les réformes viseront à intensifier la lutte contre la fraude auprès des ménages et d'autres consommateurs publics et privés. Des actions de communication, sensibilisation, normalisation des branchements et répressives seront menées. En outre,
 - **Elargissement de la base clientèle** : il s'agit de valoriser le potentiel d'abonnés qui est quatre fois le nombre actuel. Pour ce faire, il est nécessaire :
 - de densifier les opérations de branchements ;
 - d'alléger les procédures de branchements pour faciliter notamment l'accès aux ménages les plus vulnérables (campagnes de branchements sociaux) ;
 - de respecter les délais réglementaires (de 72 heures) conformément au contrat de service.
 - **Amélioration de la gouvernance** : il s'agit principalement :
 - de réviser le contrat de concession pour s'arrimer aux réalités actuelles (fin de l'affermage en 2018) ;
 - de maîtriser l'endettement à moyen et long termes ;
 - d'optimiser les dépenses (factures d'électricité, charges salariales, produits de traitement, etc.) ;
 - de capaciter les services techniques pour des opérations de maintenance des systèmes d'AEP réalisées dans les délais.

- **Améliorer la qualité du service dans le périmètre de la concession :** La réforme consistera d'une part à construire les ses travaux de réhabilitation, de renouvellement et d'extension seront engagés dans les centres actuellement en exploitation, dans le but de remettre à niveau les installations existantes vétustes.
 - **Renforcement de la performance des centres du périmètre de la concession :**
 - Dans les 116 localités actuellement équipées : il est proposé d'accélérer la réalisation des investissements en cours et d'explorer des alternatives en collaboration avec les Communes et conformément à la réglementation en vigueur ;
 - Quant aux 98 localités pas encore équipées : Il serait question d'orienter une partie des nouveaux investissements vers les localités qui présenteraient un potentiel avéré en termes de recettes.
 - **Veille de la disponibilité du service public d'eau potable :** il sera question :
 - de mettre un accent sur le service après-vente (opérationnalité des numéros verts) ;
 - de renforcer la veille et la surveillance du réseau de transport et de distribution ;
 - de veiller à la disponibilité de l'eau en quantité et qualité suffisante ;
 - de réduire les délais d'intervention de maintenance ;
 - d'assurer la disponibilité des pièces de rechange dans les stations.
 - **Sécurisation des périmètres de protection des stations de captage :** il est question de limiter au maximum la contamination anthropique des points de captage (agriculture, élevage, extraction de sable, exploitation minière artisanale, etc.). pour ce faire, il faudrait :
 - d'accélérer la construction des clôtures dans les stations de captage ;
 - d'appliquer les sanctions et les pénalités liées aux activités anthropiques qui se déroulent dans le périmètre de protection rapproché.

5.1.2 Solution 2 : Amélioration des services d'eau potable en milieu rural :

- **Renforcer la desserte en eau potable :** la réforme consistera à booster le développement harmonieux des infrastructures d'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural. De ce fait, il s'agira principalement (i) d'assurer la disponibilité en quantité de l'eau potable, (ii) de faciliter l'accès des ménages et institutions aux services d'eau potable et (iii) de mettre en place un mécanisme pérenne de contrôle de la qualité de l'eau servie.
 - **Disponibilité en quantité de l'eau potable :** il est question de respecter les standards internationaux en matière de desserte en eau potable (au moins 30 litres par habitant par jour, au plus 250 habitants autour d'un équivalent point d'eau dans un rayon de 200 mètres). Cela passe par plusieurs missions à savoir :

- Construire de nouveaux ouvrages d'AEP (forages équipés de pompe à motricité humaine, Postes d'Eau Autonome, mini systèmes d'AEP, Adductions en Eau Potable, etc.). Le programme de construction de 300 mini systèmes d'AEP en milieu rural entamé avec l'accompagnement de la Banque mondiale (Projet SEWASH) se poursuivra (des discussions sont en cours avec l'AFD, la BAD, la BID et UNICEF) ;
- Réhabiliter les ouvrages d'AEP en panne, à travers au préalable la réalisation des programmes de diagnostic des ouvrages d'AEP en pannes. Le projet de réhabilitation des 350 stations SCANWATER alimentées par énergie solaire est en cours de préparation.
- ***Facilitation de l'accès des ménages et des institutions aux services d'eau potable :***
 - Réaliser des branchements des ménages, des écoles, des centres de santé, des unités des forces de défense et de sécurité, des services administratifs publics et privés, services privés, les industries, les lieux de culte, etc. ;
 - Mettre sur pied d'un système de facturation du service d'eau potable équitable et incitatif dans les zones couvertes, afin d'attirer le maximum de ménages à se connecter au réseau.
 - Veiller à la qualité du service, la communication en cas de panne, la réalisation des interventions dans les délais convenables, etc.
- ***Mise en place d'un mécanisme pérenne de contrôle de la qualité de l'eau servie :***
 - Impliquer davantage les agents techniques des CTDs et les artisans réparateurs dans le suivi des projets d'AEP en milieu rural, notamment lors des prélèvements pour des analyses bactériologiques et physico chimiques ;
 - Établir et/ou renforcer les partenariats entre l'Etat, les CTDs et les laboratoires d'analyses des eaux de boisson pour faciliter la réalisation des analyses, conformément aux normes en vigueur (NC 207, OMS).
- **Gérer de façon durable les services d'eau potable :** la réforme ici permettra de mettre en œuvre des actions adéquates pour améliorer la durabilité et la pérennisation des ouvrages d'AEP et favoriser les investissements (propres aux communautés, aux CTD, à l'Etat, aux partenaires privés et de la coopération décentralisée) en milieu rural. Pour cela, il s'agira de (i) promouvoir les modèles de gestion déconcentrée ou décentralisée des services d'eau potable, (ii) de renforcer la durabilité des ouvrages :

- **Promouvoir les modèles de gestion déconcentrée ou décentralisée des services d'eau potable.** Il s'agira de promouvoir les expériences de succès de certaines CTDs et d'envisager la mise à l'échelle des modèles de gestion mis en œuvre, à l'instar :
 - De la régie ;
 - De la délégation du service public à des tiers (notamment l'affermage). Des Partenariats Public Privé (PPP) seront envisagés dans les Communes à plus forte rentabilité financière. Le secteur privé sera également mis à contribution pour assurer la disponibilité des pièces de rechange au niveau des Régions ou des Départements ;
 - Des synergies intercommunales.
- **Renforcer la durabilité des ouvrages d'AEP** en mettant un accent sur :
 - Le respect strict des normes techniques de conception et de construction / réhabilitation des ouvrages ;
 - Le respect de la qualité des matériaux et équipements utilisés pour réaliser les ouvrages ;
 - La professionnalisation du domaine de l'AEP en milieu rural grâce à la mise à niveau des entreprises de contrôle ou des travaux hydrauliques (il existe actuellement un processus de catégorisation des entreprises) ;
 - Le dynamisme des comités de gestion des points d'eau ;
 - La sécurisation des recettes issues du service d'eau potable.

5.1.3 Solution 3 : Amélioration de l'accès aux services d'assainissement et développement de la chaîne complète de l'assainissement

La réforme majeure du Compact National Eau pour les services d'assainissement, consistera à engager une transition progressive de l'assainissement individuel vers des systèmes d'assainissement semi-collectifs et collectifs. Il s'agira de manière plus concrète de :

- Élaborer des normes et standards pour la conception et la réalisation des ouvrages d'assainissement autonomes (ménages, écoles, hôpitaux, espaces publics), intégrant des critères d'accessibilité, de sécurité et d'inclusivité afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, des femmes et des filles, des ménages à faibles revenus ainsi que des populations rurales.
- Renforcer les capacités des acteurs privés de toute la chaîne ;

- Combler le déficit en termes d'ouvrages ;
- Construire les stations de traitement des boues de vidange ;
- Remettre en service les stations d'épuration non fonctionnelles ;
- Compléter la chaîne de valeur de l'assainissement ;
- Améliorer les mécanismes d'O&M ;
- Poursuivre la formalisation et la professionnalisation des acteurs de la filière des boues de vidange ;
- Mettre en place un cadre de suivi et de sanction ;
- Favoriser et engager la délégation du service public et de l'assainissement via des Partenariats Public – Privé (PPP) ;
- Promouvoir l'accès à l'assainissement en milieu rural, à travers des financements innovants et appropriés ;
- Assurer la durabilité des ouvrages d'assainissement.
- Appuyer les ménages pour la construction des latrines en milieu périurbain et rural.

5.2 Pilier 2 — Eau pour la production alimentaire et industrielle

5.2.1 Solution 4 : Mobilisation et sécurisation de la ressource en eau pour la production industrielle, agricole, pastorale et halieutique

- Garantir la disponibilité en eau pour la production des biens et services ;
- Mobiliser la ressource en eau pour les besoins agricoles ;
- Garantir la disponibilité continue de l'eau pour les besoins d'élevage ;
- Assurer la qualité de l'eau pour les usages industriels, agricoles, pastoraux et halieutiques ;
- Développer les infrastructures adaptées ;
- Réhabiliter les infrastructures existantes ;
- Promouvoir les techniques d'utilisation efficiente de l'eau.
- Garantir la protection des ressources en eau par la lutte contre la pollution due aux activités d'abatage des animaux (déversements des excréments et du sang en bordure des cours d'eau).

5.2.2 Solution 5 : Modernisation des Techniques et Pratiques d'irrigation et de dra

L'adoption de technologies modernes permettra de réduire les pertes en eau, d'optimiser les rendements et d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques :

- Développer et promouvoir les systèmes de pompage à énergie solaire ;
- Utiliser de données satellitaires pour la surveillance des cultures irriguées et l'alerte précoce aux stress hydriques ;
- Mettre en place des systèmes intelligents d'aide à la décision pour optimiser les calendriers d'irrigation ;

- Digitaliser la gestion de l'eau dans les périmètres agro sylvo pastoraux (télégestion des vannes, comptage des débits, etc..).

5.2.3 Solution 6 : Gouvernance et Gestion participative de l'eau

La gouvernance de l'eau dans le secteur agro-sylvo-pastoral est un facteur déterminant de la durabilité des investissements :

- Finaliser le texte fixant les modalités de création et de fonctionnement des groupes d'utilisateurs des aménagements hydro-agricoles dans les périmètres irrigués ;
- Promouvoir la création des groupes d'utilisateurs des aménagements hydro-agricoles dans les périmètres irrigués à l'échelle des périmètres agro sylvo pastoraux ;
- Elaborer le cahier de charges type de gestion des périmètres hydro agricoles par concession ;
- Former les membres des groupes d'utilisateurs des aménagements hydro-agricoles dans les périmètres irrigués à la gestion des tours d'eau, à la maintenance des ouvrages et au recouvrement des redevances ;
- Institutionnaliser un sous-comité 'eau agro sylvo pastorale au sein du mécanisme de suivi du Compact, avec des indicateurs propres à chaque secteur.

5.3 Pilier 3 — Eau pour la Planète

5.3.1 Solution 7 : Amélioration de la connaissance des ressources en eau, du Système National d'Information sur l'Eau et de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Des reformes importantes seront mises en place pour assurer une gestion durable des ressources en eau :

- Moderniser et densifier le réseau d'observation hydrométéorologique ;
- Installer les outils de collecte des données (stations hydrométéorologiques) ;
- Développer des modèles de suivi continu et de prévision des risques hydro climatiques par bassin versant ;
- Développer et vulgariser les outils diagnostics d'analyse harmonisés des vulnérabilités des systèmes hydro climatique faces aux changements climatiques dans les bassins versants ;
- Renforcer le Système National d'Information sur l'Eau (centralisation et interprétation des données, plateforme digitale accessible aux acteurs, partage de données entre ministères) ;
- Suivre la qualité des ressources en eau (surveillance physico-chimique et microbiologique, réseaux de contrôle de la pollution) ;
- Suivre les prélèvements et les usages (mesure des volumes utilisés pour différents usages, contrôle et régulation) ;

- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour une gestion intégrée et efficiente du secteur.

5.3.2 Solution 8 : Préservation des écosystèmes et gestion des risques hydrologiques et climatiques

- Gérer les risques hydrologiques et climatiques ;
- Renforcer l'assainissement pluvial ;
- Protéger la biodiversité nationale ;
- Lutter contre la pollution des ressources en eau en renforçant la surveillance et la conformité aux normes des effluents liquides et atmosphériques, et en assurant une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des produits chimiques ;
- Lutter contre la pollution des ressources en eau ;
- Préserver et restaurer des écosystèmes ;
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoces (inondations, sécheresse, diffusion rapide de l'information aux populations) ;
- Développer des mécanismes d'adaptation aux Changements Climatiques ;
- Renforcer la résilience face aux aléas climatiques ;
- Promouvoir les systèmes de collecte et de stockage des eaux pluviales dans les zones exposées au stress hydrique ;
- Aménager les bassins de rétention pour stocker les eaux pluviales et les restituer en saison sèche pour divers usages ;
- Construire des systèmes de drainage dans les zones à excès d'eau ;
- Intégrer des clauses de résilience climatique dans tous les nouveaux périmètres aménagés.

5.4 Pilier 4 — Gouvernance de l'eau

5.4.1 Solution 9 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur

- Finaliser le processus de révision de la loi portant régime de l'eau et ses textes d'application ;
- Elaborer ou actualiser les documents de planification du secteur de l'eau ;
- Renforcer la coordination dans le secteur de l'eau ;
- Renforcer le dispositif réglementaire régissant le secteur de l'hydraulique agricole et pastorale ;
- Finaliser le processus de révision de la loi cadre sur la gestion de l'environnement et ses textes d'application, couvrant la lutte contre la pollution, la préservation et la gestion des ressources ;
- Vulgariser et rendre d'application obligatoire les normes camerounaises relatives à la protection des sources de captage d'eau (Norme Camerounaise 2866 : 2021), aux rejets

des effluents liquides industriels (Norme Camerounaise 2867 : 2021), aux rejets atmosphériques (Norme Camerounaise NC 2858 : 2021) ;

- Révision du contrat de concession de la CAMWATER suite à la fin de l'affermage.

5.4.2 Solution 10 : Renforcement des capacités des acteurs

- Améliorer les capacités techniques et managériales des acteurs du secteur de l'eau ;
- Renforcer l'adéquation formation, recherche et emplois dans le secteur de l'eau ;
- Renforcer les capacités des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des services déconcentrés du MINEE en matière de gouvernance de l'eau, à travers des programmes de formation et d'accompagnement destinés aux acteurs locaux, y compris les femmes et les jeunes, afin d'améliorer leurs compétences en planification, gestion et suivi des services d'eau potable ;
- Promouvoir la recherche en matière de gestion des ressources en eau dans la perspective de la promotion des technologies innovantes et propres.

5.4.3 Solution 11 : Mécanismes de financement et de suivi-évaluation

- Pérenniser les investissements dans le secteur de l'eau ;
- Accroître les financements du secteur de l'eau, notamment les financements innovants ;
- Définir et implémenter un cadre de suivi-évaluation du secteur de l'eau (définition et mode de calcul des indicateurs, format des données, fréquence de collecte, reporting, évaluation, etc.) ;
- Renforcer les capacités des CTD et des services déconcentrés du MINEE dans la gouvernance de l'eau : Mettre en œuvre des programmes de formation et d'accompagnement destinés aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) et aux services déconcentrés afin d'améliorer leurs compétences dans la planification, la gestion et le suivi des services d'eau potable ;
- Étudier la faisabilité de la mise en place d'un mécanisme financier sécurisé pour les Communes, incluant la création d'un guichet eau au sein du Feicom. Ce dispositif permettrait de centraliser les demandes de financement des CTD, d'évaluer les projets selon un scoring de solvabilité, la présence d'un plan d'exploitation et de maintenance, la présence d'un business plan du service de l'eau et de l'assainissement intégrant une projection des recettes, un modèle de tarification, un mécanisme de renouvellement, ainsi que la capacité de remboursement. Le financement serait conditionné à la performance, avec des décaissements liés aux résultats et soumis à des audits techniques et financiers.

6. PLAN D' ACTIONS ET MISE EN ŒUVRE (2026–2030)

6.1 Plan d'actions

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
PILIER 1 : EAU POUR LES POPULATIONS					
1	Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain et périurbain	Passer de 92% d'accès à l'eau en 2025 à 100 % en 2030	Taux d'accès à l'eau potable en 2025 : 92%	Objectif : Construire de nouvelles infrastructures, réhabiliter et étendre les capacités des installations existantes. Améliorations attendues : Réhabilitation des installations de production pour 78 000 m3/jr ; Extension des capacités de production : 555 300 m3/jr ; Extension des capacités de stockage : 88 350 m3 /jr ; Renouvellement de 70 kml d réseau ; Extension de 6 307 kml de réseau ; Pose de plus d'un million de branchements ; Construction de 3 200 bornes fontaines ; Pose de 40 000 Compteurs intelligents Activités identifiées : Projet AEP 09 villes Phase 2 (Maroua, Garoua, Garoua Boulai, Dschang, Yabassi) ; Projet de réhabilitation et d'extension de la station de Japoma ; Projet d'urgence pour une meilleure intégration de l'offre du PAEPYS dans le réseau d'eau potable de Yaoundé (PUMIP) ; Projet de Reconfiguration du système AEP de Yaoundé ; Projet PforR Impact de la CAMWATER ;	1 539,98

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Projet de sécurité de l'eau (SEWASH) – Phase 1 ; Projet d'AEP dans 13 centres secondaires au Cameroun (Ayos, Bokito, Dibang, Dizangue, Eseka, Evodoula, Lomié, Makak, Makenené, Matomb, Mbang, Mundemba, Ngambe Tikar, Bertoua, Minta, Betare Oya, Bongongo) ; Projet d'AEP dans 10 villes (Kribi, Abong Mbang, Ntui, Mbandjock, Monatéle, Guidigué, Pitoa, Ngong, Ndokayo, Tignère) ; Projet d'AEP dans 8 villes (Bamendjou, Bengbis, Doume, Messamena, Meri, Meyomessi, Nanga Eboko, Nguelemendouka) ; Projet de construction de 1 million de branchements, 1000 bornes fontaines publiques et raccordement au réseau, Phase pilote de 250 BF sur fonds propre CAMWATER (phases 1 et 2) ; Méga projet d'alimentation en eau potable de la ville de Douala et ses environs, à partir du fleuve Wouri couplé à la reconfiguration du réseau de Douala ; Projet de densification et d'extension du réseau de distribution (95 kml) dans le périmètre concédé ; Reconfiguration, sectorisation et digitalisation des réseaux des principaux centres + renouvellement des compteurs, mise aux normes des branchements, intensification de la lutte contre la fraude ; Projet d'AEP dans les villes de Buea, Tiko et Mutenguene	

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Projet AEP Yaoundé et 3 centres : lot C (ville de Ngaoundéré) ; Projet d'AEP dans 18 centres : lot 3 (Ebolowa, Sangmélima, Akono, Ngoumou, Kousseri et Bafia) ; Projet AEP 21 villes (Akonolinga, Ngoumou, Mbandjock, Nanga Eboko, Bafia, Ombessa, Bokito, Dibombari, Manjo, Bana, Bansoa, Foumban, Ebolowa, Bali, Bambili, Bambui, Fundong, Nkambe, Mamfé, Kumba) ;	
2	Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural	Passer de 60% d'accès à l'eau en 2025 à 75 % en 2030	Taux d'accès à l'eau potable en 2022 : 60%	Objectif : Assurer la continuité et la pérennisation des services d'eau potable Activités identifiées : Projet SEWASH Réalisation de 109 mini systèmes d'Alimentation en Eau Potable dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord Projet de réalisation de 198 mini systèmes d'Alimentations en Eau Potable dans les Régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest ; Projet de réhabilitation de 350 stations SCANWATER ; Construction de 121 mini systèmes d'alimentation en eau potable dans certaines Communes du Cameroun (financement BIP MINEE 2026) Projets d'Investissement du FEICOM (mini-réseaux d'AEP dans les 10 régions) Projet de construction et réhabilitation des forages à	302,94

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				énergie solaire dans les 6 Régions d'intervention du PROLOG ; Projet de construction des minis AEP dans les villes de Meiganga, Ngaoundéré, Mayo Baléo par le PROLOG Construction de cinq systèmes photovoltaïques d'approvisionnement en eau potable dans certaines formations sanitaires des régions de l'Adamaoua et l'Est Construction de 30 Mini AEP solaires dans les régions de : Extreme-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Centre, Sud, Littoral	
3	Amélioration de l'accès aux services d'assainissement en milieu urbain et rural	Taux d'accès aux services d'assainissement améliorés de 62,3% en 2021 à 75 % en 2030 Taux d'accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité de 25,6% à 30% en 2030	Taux d'accès aux services d'assainissement améliorés 62,3% en 2021. Taux d'accès aux services d'assainissement géré en toute sécurité 25,6%	Objectifs : Accroître l'accès aux services d'assainissement améliorés en milieu urbain et rural Activités identifiées : Projet SEWASH (Construction 2900 latrines institutionnelles en zones rurales des 03 régions septentrionales) Projet SEWASH (Etude de faisabilité (APS-APD-DCE) pour la construction de trois Stations de Traitement des Boues de Vidange (STBV) dans la zone du Projet) ; Projet de Construction de 12 000 latrines sèches à double fosses ventilées ; Plan de lutte contre le Choléra (Volet WASH) ; Projets d'investissement du FEICOM (volet assainissement) ; Réhabilitation et/ou réalisation de 4 STEP à Douala et Yaoundé, totalisant 24500 EH (49000 personnes) ;	153,49

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Construction de 149 blocs de latrines à 6 compartiments dans les régions de : Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Centre, Sud, Littoral Réalisation de 300 toilettes dans les gares ferroviaires, les stations privées des bus de transport interurbain, celles-ci étant également équipées de toilettes H/F, respectant le handicap, et l'accessible gratuite à tous les usagers ; Dotation de tous les hôpitaux de référence de stations de traitement de leurs eaux usées et excréta ; Réhabilitation des stations d'épuration (STEP) dans les hôpitaux déjà dotés ; Appui aux petits fournisseurs /entrepreneurs indépendants, par la mise en place des facilités pour la fabrication des produits de l'assainissement ; Préparation de procédures standardisées pour la « certification » des artisans et entreprises de construction, ainsi que l'établissement de « licences d'exploitation » pour les entreprises de vidange des boues, de gestion de stations de dépotage ou d'épuration des eaux usées, en collaboration avec le Ministère en charge de l'environnement Aménagement des toilettes au sein des établissements pénitentiaires, de manière à atteindre un ratio d'une cabine de toilette avec dispositif de lavage des mains pour 20 pensionnaires ;	

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Campagne d'information et communication auprès des décideurs et des professionnels (secteurs privés, ONG, etc..) pour l'appropriation de la PNAL ; Organisation des sessions de formation des artisans et des entreprises dans le domaine de la construction d'ouvrages standardisés d'assainissement, par la réalisation des chantiers écoles des ouvrages à promouvoir dans chaque région ; Réalisation des STBV dans tous les chefs-lieux de région (3 STBV à Douala, 2 à Yaoundé et 8 dans les autres villes chefs-lieux de régions).	
TOTAL PILIER 1 : 1 996,42 milliards FCFA (3,52 milliards USD)					
PILIER 2 : EAU POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE					
4	Mobilisation et sécurisation de la ressource en eau pour la production industrielle, agricole, pastorale et halieutique	Passer de 33 000 ha en 2020 à 245 212 ha en 2030 Réduire les rejets directs des activités d'abattoirs (excrétas et sang d'animaux) dans les cours d'eau	Superficie agricole irriguée : 33 000 ha (2020)	Objectif : Assurer la disponibilité en eau en quantité et qualité suffisantes pour la production agricole : Activités identifiées : Projet SEWASH (Etudes de faisabilité complémentaires incluant la revue de qualité sur sept (07) sites de barrages dans la région Nord : Muzeké ; Babanguel, Darpata, Dembo, Djec-Djec, Bassira et Mousgoy ; avec l'aménagement de 287 ha de périmètres irrigués ; Programme de Développement de l'Agro-industrie dans le Septentrion (PDAS) pour l'agriculture et l'élevage dans le septentrion : Phase I (Construction de 03 barrages collinaires, aménagement de 618 ha de périmètres irrigués, réhabilitation de la digue de la	476,47

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Bénoué et construction des abreuvoirs, aménagements des couloirs de transhumance, études en vue de l'aménagement de 14 200 ha dans la localité de Massakal-Minglia dans la Région de l'Extrême-Nord) ; Projet de construction de 22 forages pastoraux dans certaines Communes du Cameroun dans le cadre du PIISAH ; PIISAH : Projet de mobilisation des ressources en eau en vue de l'irrigation de 71 000 ha de terrain dans les localités de Ngatt, Barode et Dir dans la Région de l'Adamaoua Projet de Développement des Filières Agricoles (PADFA II) (Travaux de construction de 20 points d'eau pour le bétail, mise en œuvre de 2000 ha de gestion durable des terres, mise en œuvre de 200 plans d'affaires durables des jardins ; Agriculture Infrastructure and Value Chain Development Project (AIVDP) (Construction of Irrigation network on 200 Ha of arable land) Projet d'Appui à la Relance de la Filière Café (PARF-CAFE) (Irrigation des champs semenciers et les parcs à bois) Projet Viva Logone : Sécuriser la production rizicole et de créer les abreuvements sécurisés dans les départements du Mayo Danay et logone et Chari ; Projet Viva Benoué : Valoriser la vallée de Bénoué et du barrage de Lagdo	

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Projet de développement de la chaîne de valeurs du riz (PDCVR) Projet de Développement Durable de l'irrigation et chaines de valeur agricole dans le cadre du Programme de reconstruction de la région de l'Extrême Nord Projet d'aménagement de 10 000 ha de périmètres hydro-agricoles dans la localité de Karam, Arrondissement de Logone Birni, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord (Négociation en cours avec le MINEPAT pour mise en œuvre par BOT) Construire les biodigesteurs dans les abattoirs	
5	Augmenter le nombre de ménages agricoles résistant aux chocs climatique et météorologique	Passer de 5% 2020 à 30% en 2030	Proportion des ménages agricoles résistant aux chocs climatiques et météorologiques 5% (2020)	Formation et sensibilisation des agriculteurs, éleveurs et sylviculteurs Aménagement et réhabilitation d'infrastructures d'irrigation à petite échelle adaptées aux exploitations familiales (introduction des cultures résilientes à la sécheresse ou aux inondations, acquisition d'équipements d'irrigation simples et adaptés)	
6	Accroître le volume d'eau disponible pour l'élevage	Passer de 180 millions de m³/an en 2025 à 211,33 millions de m³/an en 2030	Besoin annuel en eau pour l'élevage en 2025 : 180 millions de m³/an	Projet de développement de la Commercialisation de Bétail et des Infrastructures d'Elevage (PD-COBIE) Aménagement d'un complexe agropastoral et piscicole dans la commune de Doumaintang : (Le projet a permis d'élaborer les avant-projets détaillés relatifs à la réalisation de cinquante-huit (58) points d'eau notamment quarante-sept forages pastoraux à énergie solaire (47) et onze (11) mares à géomembranes	1,868

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Construction d'une digue en BA avec un quai d'embarquement Nwanyo beach	
TOTAL PILIER 2 : 478,34 milliards FCFA (843,305 millions USD)					
PILIER 3 : EAU POUR LA PLANETE					
7	Développer la connaissance et assurer le monitoring des ressources en eau du pays Mettre en œuvre la GIRE	Moderniser et rendre opérationnel le SIE National (Passer de 65 Stations Hydrométriques en 2025 à 200 en 2030) Au moins un Gestionnaire de bassin mis sur pied;	65 Stations Hydrométriques non inter connectées entre eux et au SIE National Aucun Gestionnaire de Bassin existant	Objectif : Moderniser et rendre fonctionnel le Système d'Information sur l'Eau National : Activités identifiées : Projet SEWASH (Équipements modernisation du SIE National) Projet SEWASH (Elaboration des Textes d'application de la loi révisée de l'eau) Construction et Equipement de 15 Stations Hydrologiques sur la partie camerounaise du Bassin du Congo (CICOS) ; Construction et Equipement de 15 stations hydrométéorologiques sur la partie camerounaise du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ; VIVA Bénoué : Construction et Equipement de 10 Stations Hydrométéorologiques VIVA Logone Construction et Equipement de 10 Stations Hydrométéorologiques ; Climate Resilience IMPACT for Sustainable Livelihoods In Cameroon- ClimPact : Construction et Equipement de 54 Stations (Météorologique et Agroclimatologique)/ONACC	9,086
8	Préserver les écosystèmes et gestion des risques hydrologiques et climatiques	Taux annuel de prélèvement de l'eau douce	Besoins totaux pour les activités consommatrices d'eau : 1 798 millions de m³/an	Renforcer l'assainissement pluvial	34,03

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
			Volume d'eau douce disponible : 609 040 millions m³/an Taux annuel de prélèvement : 0.3%	Vulgarisation et pilotage des Solutions fondées sur la nature et des infrastructures résilientes aux changements climatiques pour faire face aux besoins croissants des communautés vulnérables Mettre en place des systèmes d'alerte précoces Elaborer et actualiser les plans ORSEC Mise à jour du plan national de contingence Renforcement du dispositif d'alerte précoce Etudes sur la vulnérabilité et la spatialisation des zones à risques hydro climatiques dans les cinq zones agroécologiques Étude géospatiale le long du Logone, au Tchad et au Cameroun, visant à identifier les zones à risque et les mesures de protection associées Mobilisation durable des ressources en eau Optimisation des usages Renforcement de la résilience des systèmes agro sylvo pastoraux Protection des écosystèmes Mise en place de mécanismes d'alerte et de planification	
TOTAL PILIER 3 : 43,12 milliards FCFA (76 millions USD)					
4 : GOUVERNANCE DE L'EAU					
		Adapter le dispositif juridique aux		Objectif :	

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
9	Amélioration du cadre juridique et institutionnel	standards internationaux notamment la GIRE, la gestion des risques climatiques		Réviser le décret portant création et organisation du CNE pour le rattacher au PM et Opérationnaliser le Comité National de l'Eau	3,21
		Elaborer et valider les documents de planification du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain et rural		Activités identifiées : Projet SEWASH Parachever le processus de validation, adoption et promulgation de la loi révisée portant régime de l'eau Projet SEWASH Elaboration et validation des textes d'application (12 décrets et 17 arrêtés)	
		Disposer des valeurs limites de rejets des effluents liquides pour tous les secteurs d'activités susceptibles de polluer les ressources en eau		Organisation des ateliers de validation de la PNAL et vulgarisation	
		Intégrer les nouvelles problématiques environnementales et de développement durable en matière de gestion des ressources en eau		Organisation des ateliers de vulgarisation de la PNE	
				Organisation des ateliers de validation de la Stratégie nationale de mobilisation des ressources en eau à des fins agro-sylvo pastorales et vulgarisation	
				Projet SEWASH Elaboration du Schéma directeur de l'AEP en milieu rural	
				Projet SEWASH Elaboration du Plan directeur assainissement liquide	
				Projet SEWASH Mise à jour du Plan directeur de l'hydraulique urbaine et périurbaine	
				Elaboration et validation du Plan National de Mobilisation des Ressources en Eau pour le Développement des Activités Agro-sylvo-pastorales	
				Actualisation et validation de la Politique Nationale de l'Hydraulique Agricole	
				Elaboration et validation du Plan Directeur de l'Hydraulique Agricole	
				Elaboration et validation de la Stratégie Nationale de l'Irrigation et du Drainage	

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Finalisation du processus de révision de la loi cadre sur la gestion de l'environnement et ses textes d'application, couvrant la lutte contre la pollution, la préservation et la gestion des ressources Réviser et Rendre d'application les Norme Camerounaise 2867 : 2021 fixant les exigences relatives aux rejets des effluents liquides industriels et NC 2858 : 2021 fixant les exigences relatives aux rejets atmosphériques Rendre d'application obligatoire la Norme Camerounaise 2866 : 2021 fixant les exigences relatives à la protection des sources de captage d'eau Parachèvement du processus de révision et signer le contrat de concession Création d'un office chargé de l'assainissement liquide Création et opérationnalisation des structures de gestion des bassins Actualisation et validation de la Politique Nationale de l'Hydraulique Agricole Elaboration et validation du Plan Directeur de l'Hydraulique Agricole Elaboration et validation de la Stratégie Nationale de l'Irrigation et du Drainage	
10	Renforcement des capacités des acteurs	Améliorer les capacités des acteurs		Evaluation des besoins en formation et mise en œuvre d'un plan de formation des cadres du MINEE sur les métiers de l'eau et de l'assainissement Etude diagnostique du besoin en formation et mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) au sein de CAMWATER Réalisation des sessions de renforcement des capacités, formations continues et	

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				certifiantes du personnel de CAMWATER Convention avec la NASLA pour la formation des cadres et agents des CTD aux métiers de l'eau et de l'assainissement e la zone du SEWASH Sensibilisation et mise en place des comités locaux d'entretien d'ouvrages SEWASH Elaboration des documents cadres pour l'accompagnement des CTD dans le processus de délégation des services de l'eau potable et assainissement Accroître la prise de conscience des communautés sur les enjeux de l'utilisation de l'eau et de la préservation des infrastructures Mettre en place des cadres de concertation entre les instituts de recherche, les universités et les Ministères Promouvoir la recherche développement Développer un cadre national de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau	5,41
11	Financement durable	Mobiliser les financements		SEWASH Elaboration de la Stratégie de financement du secteur de l'eau et de l'assainissement du Cameroun Réviser le système tarifaire de l'eau en milieu urbain et périurbain SEWASH Eude diagnostique économique financier et commercial de CAMWATER et mise en place d'un modèle financier et commercial dynamique Recourir aux PPP dans la mise en place des agences de bassin avec un désengagement progressif de l'état dans la gestion des agences Fonds vert Climat, Fonds bleu, Tontine, Ligne de crédit, Fonds de garantie	

N°	SOLUTIONS	INDICATEUR ENGAGEMENT	REFERENCE (2025)	ACTIONS REQUISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	COÛTS (en milliards de FCFA)
				Développer une fiscalité incitative au développement du secteur de l'eau	
TOTAL PILIER 4 : 8,02 milliards FCFA (14 millions USD)					
TOTAL GENERAL : 2 526,50 milliards FCFA soit environ 4.45 milliards USD (1 USD = 567,22 FCFA)					

6.2 Pipeline prioritaire de projets

La priorisation des projets sera effectuée sur la base d'une analyse multicritères conduite par les acteurs du cadre de gouvernance du Compact National Eau. A cet effet, cinq critères principaux ont été définis et validés par l'ensemble des parties prenantes lors de la Table ronde de haut niveau tenue les 1^{er} et 2 avril 2026 à Yaoundé :

- Alignement stratégique avec le compact et les priorités nationales (20 %) ;
- Impact attendu & Inclusion (30 %) ;
- Niveau de maturité et Coordination sectorielle (25 %) ;
- Viabilité financière et effet de levier (15 %) ;
- Durabilité & résilience climatique (10 %).

La grille d'analyse multicritères afférente figure en **Annexe 3**.

7. FINANCEMENTS ET MOBILISATION (PUBLIC – PTF – PRIVÉ)

7.1 Estimation des besoins financiers (2026–2030)

La mise en œuvre des actions prioritaires consignées dans le présent Compact pour la période 2026–2030 nécessite une enveloppe globale estimée à **2 526,5 milliards de francs CFA (environ 4,45 milliards de dollars US)**, avec le **Pilier 1 : Eau pour les populations** qui représente 79,02 % de cette enveloppe, soit **1 996,42 milliards de francs CFA**.

De cette enveloppe globale, **34% soit 856,52 milliards FCFA (ou 1,51 milliards USD)** sont déjà disponibles et sécurisés pour des projets en cours de déploiement avec les partenaires techniques et financiers, **41% soit 1 026,42 milliards FCFA (ou 1,81 milliards USD)** concernent des projets pour lesquels des partenaires ont manifesté leur intérêt, à l'instar de la Banque mondiale, et **24% soit 612,53 milliards FCFA (ou 1,08 milliards USD)** représentent les nouveaux projets en cours de maturation et dont les financements sont recherchés. Ce besoin résiduel constitue le cœur de la stratégie de plaidoyer.

La mobilisation des ressources humaines, techniques et financières relatives à ce Compact nécessite une coopération renforcée avec les partenaires techniques et financiers

bilatéraux, les institutions régionales, le secteur privé, ainsi qu'une plus grande appropriation des communautés locales et des organisations de la société civile. Elle reposera sur une diversification des sources de financement, incluant le recours accru aux mécanismes de financement concessionnel, aux partenariats public-privé (PPP) et aux fonds climatiques, afin de garantir la réalisation complète des investissements prévus et l'atteinte des objectifs de la SND30.

7.2 Estimation des emplois générés

La mise en œuvre du Compact Eau mobilise des investissements dans les infrastructures, les activités d'ingénierie, la gestion des services et le renforcement des capacités. Ces interventions vont créer des opportunités d'emploi direct et indirect, contribuant ainsi au développement économique du pays. Les axes d'emploi regroupent (i) les emplois directs liés aux activités d'ingénierie, à la construction, la réhabilitation, le renouvellement des ouvrages et réseaux, (ii) les emplois indirects liés à la fabrication des intrants consommés lors de la réalisation des investissements et (iii) les emplois induits résultant de l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement - pour les populations, la production des biens et services, la production agro-sylvo-pastorale - , notamment le développement des activités économiques, la réduction du temps consacré à la corvée d'eau, les petites activités génératrices de revenu pour les femmes et les jeunes.

Une étude réalisée par le MINEPAT en collaboration avec l'Organisation Internationale du Travail donne les ratios d'emplois créés par milliards de francs CFA investis¹³, selon la catégorie des investissements (forages et adductions en eau potable, ouvrages d'assainissement et d'irrigation, ouvrages d'art, etc.).

Sur cette base, l'investissement total à mobiliser (**2 526,5 milliards de francs CFA (environ 4,45 milliards de dollars US)**), dans le cadre du Compact National Eau permettra de générer :

- Près de 1 500 000 emplois directs ;
- Plus de 1 600 000 emplois indirects ;
- Plus de 500 000 emplois induits ;

Soit un potentiel emploi total d'environ 3 600 000 emplois que générerait le Compact Eau.

7.3 Stratégie de financement

7.3.1 Cadre général

A travers un financement s'articulant sur la souveraineté budgétaire nationale, l'appui stratégique international et les nouveaux leviers de la finance durable, la stratégie de financement

¹³ Etude d'élaboration des outils pour l'évaluation du potentiel emploi des programmes d'investissements publics au Cameroun, MINEPAT/OIT, 2017

du Compact repose sur une approche intégrée. Cette synergie vise à garantir un flux de capitaux instable et soutenable pour répondre à l'urgence des besoins sectoriels en Eau d'ici 2030.

Plusieurs projets financés par les Ressources internes de l'Etat et les PTFs sont déjà inscrits dans le plan d'actions. Le tableau ci-après donne plus amples détails.

Tableau 3 : stratégie de financement – Solution 1

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Financement disponible	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	Projet AEP 09 villes Phase 2	1	1	oui	EximBank/ Chine	62,27
2	Projet de réhabilitation et d'extension de la station de Japoma	1	1	oui	EKSFIN	62,46
3	Projet d'urgence pour une meilleure intégration de l'offre du PAEPYS dans le réseau d'eau potable de la ville de Yaoundé (PUMIP)	1	1	oui	RIO	11,19
4	Projet de Reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé	1	1	oui	ING Banque Belgique BELFIUS Banque Belgique DEUTSCHE BANK d'Italie	124,86
5	Projet PforR IMPACT CAMWATER (40 000 compteurs intelligents)	1	1	oui	Banque Mondiale	6,35
6	Projet SEWASH – Sous Composante C2 (CAMWATER) Hormis 40 000 compteurs intelligents	1	1	oui	Banque Mondiale	14,64
7	Projet AEP Yaoundé et 3 centres : lot C (ville de Ngaoundéré)	1	1	Oui	RIO	2,66
Sous total 1 (Financements disponibles)						284,43
8	Projet d'AEP dans 18 centres : lot 3 (Ebolowa, Sangmélina, Akono, Ngoumou, Kousseri et Bafia)	1	1	Non	Travaux en attente de reprise	3,2
9	Projet d'AEP dans 13 centres secondaires au Cameroun (BIWATER)	1	1	oui	UKEF	116,35

10	Projet d'AEP dans 10 villes secondaires (CGCOC)	1	1	oui	EximBank/ Chine	54,49
11	Projet d'AEP dans 8 villes secondaires	1	1	oui	UK Export Finance Standard Chartered Bank	56,03
12	Projet de construction de 1 million de branchements, 1000 bornes fontaines publiques et raccordement au réseau, (Phase pilote de 250 BF sur fonds propres CAMWATER)	1	1	oui	Ressources internes (CAMWATER)	1,65
13	Méga projet d'alimentation en eau potable de la ville de Douala et ses environs à partir du fleuve Wouri couplé au projet de reconfiguration du réseau de Douala	1	1	Non	En cours de discussions avec Eximbank Chine	573
Sous total 2 (Financements en cours de discussion)						804,72
14	Projet de densification et d'extension du réseau de distribution d'eau dans les 95 centres secondaires du périmètre concédé pas encore équipés	1	1	Non	En recherche de financement	85
15	Reconfiguration, sectorisation et digitalisation des réseaux des principaux centres + renouvellement des compteurs, mise aux normes des branchements, intensification de la lutte contre la fraude	1	1	Non	En recherche de financement	120
16	Projet d'AEP dans les villes de Buea, Tiko et Mutenguene	1	1	Non	Etudes APS et APD en cours	62,24
17	Projet AEP 20 villes (Akonolinga, Ngoumou, Mbandjock, Nanga Eboko, Bafia, Ombessa, Bokito, Dibombari, Manjo, Bana, Bansoa, Foumban, Ebolowa, Bali, Bambili, Bambui, Fundong, Nkambe, Mamfé, Kumba); WPIL	1	1	Non	Etudes en attente	66,99
18	Projet de construction de 1 million de branchements, 1000 bornes fontaines publiques et raccordement au réseau, Phase 2	1	1	Non	En recherche de financement	116,6

Sous total 3 (En recherche de financements)	450,83
TOTAL SOLUTION 1	1 539,98

Tableau 4 : stratégie de financement – Solution 2

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Financement disponible	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	Projet SEWASH – Composante C1 (réalisation de 109 mini systèmes d'AEP en milieu rural)	1	2	oui	Banque Mondiale	55,79
2	Construction de 121 mini systèmes d'alimentation en eau potable dans certaines Communes du Cameroun (financement BIP MINEE 2026)	1	2	oui	RI/O	8,5
3	Projets d'Investissement du FEICOM (mini-réseaux d'AEP dans les 10 régions)	1	2	oui	RI/O	9,20
4	PROLOG : construction de 129 mini AEP, 12 forages (solaires et équipés de PMH), 03 forages pastoraux et réhabilitation d'une station SCANWATER dans certaines localités des Région de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord; du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.	1	2	oui	Banque Mondiale	7,76
Sous total 1 (Financements disponibles)						81,25
5	Projet de construction de mini réseaux d'Alimentation en Eau Potable en milieu rural dans les Régions du Centre, du Littoral et du Sud	1	2	En cours de discussions	AFD	52,476
6	Projet de construction de mini réseaux d'Alimentation en Eau Potable en milieu rural dans les Régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud-Ouest	1	2	Non	BID	28,531
7	Projet de construction de mini réseaux d'Alimentation en Eau Potable en milieu rural dans les Régions du Centre, du Littoral, de l'Ouest et du Sud	1	2	Non	BAD	50

8	Projet de réhabilitation de 350 stations SCANWATER alimentées par énergie solaire	1	2	Non	Société Générale Cameroun	90,69
Sous total 2 (Financements en cours de discussion)						221,70
9	Programme de réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau potable en milieu par les CTD	1	2	Non		
Sous total 3 (En recherche de financements)						0,00
TOTAL SOLUTION 2						302,94

Tableau 5 : stratégie de financement – Solution 3

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Disponibilité du financement	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	Projets d'investissement du FEICOM (volet assainissement)	1	3	oui	RIO	1,66
2	Projet SEWASH – Sous Composante C1 (Réalisation des latrines publiques climato résilientes dans 109 localités)	1	3	oui	Banque Mondiale	23,65
Sous total 1 (Financements disponibles)						25,31
3	Projet de Construction de 12 000 latrines sèches à double fosses ventilées	1	3	Non		6,12
4	Plan de lutte contre le Choléra (Volet WASH)	1	3	Non		81,18
5	Réhabilitation et/ou réalisation de 4 STEP à Douala et Yaoundé, totalisant 24500 EH (49000 personnes)	1	3	Non		5,85
6	Réalisation des STBV dans tous les chefs-lieux de région (3 STBV à Douala, 2 à Yaoundé et 8 dans les autres villes chefs-lieux de régions).	1	3	Non		29,2
7	Organisation des sessions de formation des artisans et des entreprises dans le domaine de la construction d'ouvrages standardisés d'assainissement, par la réalisation des chantiers	1	3	Non		0,5

	écoles des ouvrages à promouvoir dans chaque région					
8	Campagne d'information et communication auprès des décideurs et des professionnels (secteurs privés, ONG, etc..) pour l'appropriation de la PNAL	1	3	Non		0,17
9	Aménagement des toilettes au sein des établissements pénitentiaires, de manière à atteindre un ratio d'une cabine de toilette avec dispositif de lavage des mains pour 20 pensionnaires	1	3	Non		0,6
10	Préparation de procédures standardisées pour la « certification » des artisans et entreprises de construction, ainsi que l'établissement de « licences d'exploitation » pour les entreprises de vidange des boues, de gestion de stations de dépotage ou d'épuration des eaux usées, en collaboration avec le Ministère en charge de l'environnement	1	3	Non		0,055
11	Appui aux petits fournisseurs/entrepreneurs indépendants, par la mise en place des facilités pour la fabrication des produits de l'assainissement	1	3	Non		0,415
12	Réhabilitation des stations d'épuration (STEP) dans les hôpitaux déjà dotés.	1	3	Non		1,2
13	Dotation de tous les hôpitaux de référence de stations de traitement de leurs eaux usées et excréta	1	3	Non		1,5

14	Réalisation de 300 toilettes dans les gares ferroviaires, les stations privées des bus de transport interurbain, celles-ci étant également équipées de toilettes H/F, respectant le handicap, et l'accessible gratuite à tous les usagers.	1	3	Non		0,7
15	Etudes techniques , économiques et financières en vue de la construction des stations de traitement des boues de vidanges dans les Régions de l'Adamaoua(Ngaoundéré), Extrême-Nord (Maroua) , Nord(Garoua).	1	3	Non		0,6
16	Réalisation des études de faisabilité pour la construction des toilettes Biofil au Cameroun : Phase pilote (Yaoundé et Douala).	1	3	Non		0,043
17	Réalisation des études de faisabilité pour la construction des toilettes sèche à double fosse en milieu urbain et périurbain au Cameroun	1	3	Non		0,045
Sous total 2 (En recherche de financements)						128,18
TOTAL SOLUTION 3						153,49

Tableau 6 : stratégie de financement – Solution 4

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Disponibilité du financement	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	SEWASH : Etudes complémentaires incluant la revue qualité sur les 07 sites de barrages collinaires dans la Région du Nord (Muzeké, Babanguel, Darpata, Dembo, Djeck-Djeck, Bassira et Mousgoy)	2	4	Oui	Banque Mondiale	0,61

2	Programme de Développement de l'Agro-industrie dans le Septentrion : Phase I (Construction de 03 barrages collinaires, aménagement de 618 ha de périmètres irrigués, études pour l'aménagement de 14 200 ha dans la localité de Massakal-Mingliya dans la Région de l'Extrême-Nord, etc.)	2	4	oui	BAD	74,70
3	Projet de construction de 22 forages pastoraux dans certaines Communes du Cameroun dans le cadre du PIISAH	2	4	oui	MINEE	0,55
4	PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES (PADFA II) (Travaux de construction de 20 points d'eau pour le bétail, mise en œuvre de 2000 ha de gestion durable des terres, mise en œuvre de 200 plans d'affaires durables des jardins	2	4	oui	FIDA	0,52
5	Projet de développement de la chaîne de valeurs du riz (PDCVR)	2	4	oui	BID	98
6	Projet de Développement Durable de l'irrigation et chaînes de valeur agricole dans le cadre du Programme de reconstruction de la région de l'Extrême Nord	2	4	oui	BID/BADEA/OPEC FUND/KUWAIT FUND/ SAUDI FUND FOR DEVELOPMENT/ ABU DHABI FUND	24,05

7	AGRICULTURE INFRASTRUCTURE AND VALUE CHAIN DEVELOPMENT PROJET (AIVDP) (Construction of Irrigation network on 200 Ha of arable land)	2	4	oui		0,99
8	PROJET D'APPUI À LA RELANCE DE LA FILIERE CAFE (PARF-CAFE) (Irrigation des champs semenciers et les parcs à bois)	2	4	oui		0,95
9	PIISAH : Projet de mobilisation des ressources en eau en vue de l'irrigation de 71 000 ha de terrain dans les localités de Ngatt, Barode et Dir dans la Région de l'Adamaoua (Phase 1)	2	4	Oui	MINEE	0,75
10	Projet Viva Logone : Sécuriser la production rizicole et créer les abreuvements sécurisés dans les départements du Mayo Danay et Logone et Chari ; Construction et Equipement de 10 Stations Hydro météorologiques	2, 3	4, 7	oui	Banque Mondiale	120,00
11	Projet Viva Benoué : Valoriser la vallée de Bénoué et du barrage de Lagdo ; Construction et Equipement de 10 Stations Hydrométéorologiques	2, 3	4, 7	oui	Banque Mondiale	121,00
Sous total 1 (Financements disponibles)						442,12
10	Construction de 02 barrages collinaires dans la Région du Nord (Bassira et Mousgoy)	2	4	Oui	Banque Mondiale / BID	25,70
11	Construction de 05 barrages collinaires dans la Région du Nord (Muzeké, Babanguel, Darpata, Dembo, Djeck-Djec, Bassira et Mousgoy)	2	4	Oui	Banque Mondiale	5,34

12	Projet d'aménagement de 10 000 ha de périmètres hydro-agricoles dans la localité de Karam, Arrondissement de Logone Birni, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord				(Négociation en cours avec le MINEPAT pour mise en œuvre par BOT)	
Sous total 2 (financements en cours de discussion)						31,04
13	PIISAH : Projet de mobilisation des ressources en eau en vue de l'irrigation de 71 000 ha de terrain dans les localités de Ngatt, Barode et Dir dans la Région de l'Adamaoua (Phase 2)	2	4	Non	En recherche de financement	3,32
Sous total 2 (En recherche de financements)						3,32
TOTAL SOLUTION 4						476,47

Tableau 7 : stratégie de financement – Solution 6

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Disponibilité du financement	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	Projet de développement de la Commercialisation de Bétail et des Infrastructures d'Elevage (PD-COBIE)	2	6	Oui	Banque Mondiale	1,528
Sous total 1 (Financements disponibles)						1,528
2	Construction d'une digue en BA avec un quai d'embarquement Nwanyo beach	2	6	Non		0,14
3	Aménagement d'un complexe agropastoral et piscicole dans la commune de Doumaintang : (Le projet a permis d'élaborer les avant-projets détaillés relatifs à la réalisation de cinquante-huit (58) points d'eau notamment quarante-sept forages pastoraux à énergie solaire (47) et onze (11) mares à géomembranes	2	6	Non		0,2
Sous total 2 (En recherche de financements)						0,34
TOTAL SOLUTION 6						1,868

Tableau 8 : stratégie de financement – Solution 7

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Disponibilité du financement	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	Construction et Equipement de 15 Stations Hydrologiques sur la partie camerounaise du Bassin du Congo (CICOS) ;	3	7	Oui	CICOS	
2	Construction et Equipement de 15 stations Hydrométéorologiques sur la partie camerounaise du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ;	3	7	Oui	CBLT	0,33
3	SEWASH : volet connaissance de la ressource	3	7	Oui	Banque Mondiale	2,96
Sous total 1 (Financements disponibles)						3,29
4	Climate Resilience IMPACT for Sustainable Livelihoods In Cameroon-ClimPact : Construction et Equipement de 54 Stations (Météorologique et Agro-climatologique)/ONACC	3	7	Non		5,80
Sous total 2 (En recherche de financements)						5,80
TOTAL SOLUTION 7						9,086

Tableau 9 : stratégie de financement – Solution 8

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Disponibilité du financement	PTF	Montant (en milliard)
1	Projet national de développement d'un référentiel de vulnérabilité hydro-climatique et de mise en œuvre de solutions d'adaptation pour la gestion intégrée, durable et résiliente des ressources en eau au Cameroun	3	8	Oui	MINEPDED	12,07
Sous total 1 (Financements disponibles)						12,07
2	Vulgarisation et pilotage des Solutions fondées sur la nature et des infrastructures résilientes aux changements climatiques pour faire face aux besoins croissants des communautés vulnérables	3	8	Non		2,75

3	Projet d'appui au suivi de la dynamique du trait de côte et d'évaluation des risques d'érosion (nouveau projet ONACC)	3	8	Non		14,68
4	Gestion intégrée des ressources en eau et système d'alerte précoce pour la résilience face au changement climatique dans le bassin du lac Tchad	3 et 4	8 et 9	Non		
5	Projet d'accompagnement de mise en place des systèmes d'alerte précoce	3		Non		
6	Etudes sur la vulnérabilité et la spatialisation des zones à risques hydro climatiques dans les cinq zones agroécologiques	3		Non		
7	Appui à la construction et à l'équipement du Laboratoire des changements climatiques à l'ONACC	3	8	Non		2,69
8	Appui au développement des systèmes d'alertes précoces pour les risques hydro climatiques dans les zones côtières du Cameroun	3	8	Non		1,84
Sous total 2 (En recherche de financements)						21,96
TOTAL SOLUTION 8						34,03

Tableau 10 : stratégie de financement – Solution 9

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Disponibilité du financement	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	Création et opérationnalisation des structures de gestion des bassins	4	9	oui	Banque Mondiale	0,2
2	SEWASH: Amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'eau	4	9	Oui	Banque Mondiale	0,91
Sous total 1 (Financements disponibles)						1,11
3	Validation et vulgarisation de la PNAL	4	9	Non		0,5

4	Vulgarisation de la PNE	4	9	Non		0,5
5	Validation et vulgarisation de la Stratégie nationale de mobilisation des ressources en eau à des fins agro-sylvo pastorales	4	9	Non		0,3
6	Parachèvement du processus de révision et signer le contrat de concession	4	9	Non		0,2
	Actualisation et validation de la Politique Nationale de l'Hydraulique Agricole	4	9	Non	Recherche de financement	0,1
	Elaboration et validation du Plan Directeur de l'Hydraulique Agricole	4	9	Non	Recherche de financement	0,200
	Elaboration et validation de la Stratégie Nationale de l'Irrigation et du Drainage	4	9	Non	Recherche de financement	0,300
Sous total 2 (En recherche de financements)						2,10
TOTAL SOLUTION 9						3,21

Tableau 11 : stratégie de financement – Solutions 10-11

N°	Projets identifiés	Piliers	Solutions	Disponibilité du financement	Source de financement	Montant (milliards FCFA)
1	SEWASH : Elaboration des documents cadres pour l'accompagnement des CTD (Schéma Directeur de l'Approvisionnement en Eau en Milieu Rural et Plan Directeur de l'Assainissement Liquide)	4	10	Oui	Banque Mondiale	1,29
2	SEWASH: Renforcement des capacités des acteurs (MINEE, CAMWATER et CTD)	4	10 et 11	Oui	Banque Mondiale	3,82
3	SEWASH: Elaboration d'une stratégie de financement du secteur de l'eau	4	10	Oui	Banque Mondiale	0,30
Sous total 1 (Financements disponibles)						5,41

4	Accroître la prise de conscience des communautés sur les enjeux de l'utilisation de l'eau et de la préservation des infrastructures	4	10	Non		
5	Mise en place des cadres de concertation entre les instituts de recherche, les universités et les Ministères; et financement de la recherche développement	4	10	Non		
6	Développement d'un cadre national de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau	4	10	Non		
7	Révision du système tarifaire de l'eau en milieu urbain et périurbain	4	11	Non		
8	Développer une fiscalité incitative au développement du secteur de l'eau	4	11	Non		
Sous total 2 (En recherche de financements)						0
TOTAL SOLUTIONS 10 et 11						5,41
TOTAL GENERAL						2 526,50

7.3.2 Mobilisation du secteur privé (PPP, concessions, etc.)

La participation du secteur privé constitue un levier essentiel pour accroître les investissements dans le secteur de l'eau et améliorer l'efficacité des services. Dans cette perspective, le Gouvernement entend promouvoir des partenariats public-privé (PPP), notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ou dans l'irrigation agricole.

Plusieurs modalités de collaboration pourront être envisagées, notamment les contrats de concession, les contrats d'affermage, les contrats de gestion ou encore les partenariats pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation des infrastructures hydrauliques. Le développement de ces mécanismes permettra de partager les risques entre les acteurs publics et privés, tout en améliorant la performance opérationnelle des services d'eau.

7.3.3 Instruments financiers (garanties, VGF, fonds climat)

Afin de catalyser la mobilisation des capitaux et d'atténuer les risques inhérents aux projets d'infrastructures hydrauliques, le Compact déploie une panoplie d'instruments financiers innovants. Ces mécanismes visent à transformer le profil de risque du secteur pour le rendre plus attractif auprès des investisseurs institutionnels et commerciaux.

Parmi ces outils, les mécanismes de garanties publiques ou multilatérales occupent une place centrale. En s'appuyant sur des institutions comme la MIGA (Groupe Banque Mondiale) ou l'AGAC (Agence de Garantie de l'Afrique Centrale), ces instruments permettent de sécuriser les investissements contre les risques non commerciaux (politiques, contractuels ou de change) et d'abaisser ainsi le coût du crédit pour les projets de grande envergure.

- **Garanties MIGA (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements)**

L'instrument de garantie en devises de la [MIGA](#) protège les investisseurs étrangers contre le risque d'inconvertibilité de la monnaie locale et d'impossibilité de transfert de fonds hors du pays d'accueil. Il garantit la conversion et le transfert des dividendes, intérêts et capital, couvrant ainsi les pertes liées à de nouvelles restrictions de change, souvent sur des périodes de 15 à 20 ans. La MIGA apporte également une valeur ajoutée par sa capacité à offrir à ses clients une connaissance approfondie des marchés émergents et des meilleures pratiques internationales en matière de gestion environnementale et sociale. La MIGA travaille en étroite collaboration avec les assureurs risques politiques publics et privés, afin d'accroître sa propre capacité à couvrir ses projets. Elle peut réaliser le montage de l'ensemble des besoins d'assurance contre les risques non commerciaux requis pour un projet.

- Le recours au **Viability Gap Funding (VGF) ou subvention à l'investissement** constitue une innovation majeure du Compact pour corriger les défaillances de marché. Pour les projets dont la rentabilité financière intrinsèque ne permet pas d'atteindre le point d'équilibre pour un opérateur privé, alors que leur utilité socio-économique est vitale, le mécanisme de VGF est mobilisé. Le VGF garantit l'accessibilité du service tout en assurant la viabilité économique du partenariat en permettant de combler l'écart entre le coût réel de l'infrastructure et la capacité de paiement des usagers.
- Une autre opportunité de financement offerte est l'intégration des fonds climatiques internationaux (Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'Environnement Mondial, fonds d'adaptation). Ces ressources sont prioritairement fléchées vers les composantes **"Adaptation au Climat"** du Compact, telles que la protection des bassins versants, la résilience des infrastructures face aux risques climatiques (inondations, sécheresses, glissement de terrain, vagues de chaleur, épidémies, événements extrêmes), le développement de systèmes d'alerte précoce pour la gestion des risques sécuritaires (déplacements des populations), ainsi que des catastrophes naturelles ou industrielles (rupture de barrage ou de retenue). L'utilisation de ces fonds permet de réduire la charge d'endettement direct de l'État tout en alignant le secteur de l'eau sur les engagements climatiques du Cameroun (Contribution Déterminée Nationale).

7.3.4 Financement du stockage d'eau (Exploitation, Sûreté de fonctionnement)

Les infrastructures de stockage, notamment les barrages et les réservoirs, jouent un rôle stratégique dans la gestion durable des ressources de l'eau, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et le soutien aux activités agricoles et énergétiques. Il faudra une planification financière à long terme afin d'assurer leur développement et leur maintenance.

Les financements mobilisés dans ce cadre couvriront non seulement la construction de nouvelles infrastructures, mais également les activités d'exploitation et de maintenance (O&M), les programmes de réhabilitation des ouvrages existants ainsi que les dispositifs de renforcement de la sûreté des barrages. Afin de garantir leur performance et leur sécurité sur le long terme, une attention particulière sera accordée à la mise en place de mécanismes durables de financement de l'entretien de ces infrastructures.

7.4 Soutenabilité : trajectoires tarifaires & subventions ciblées

La soutenabilité financière du secteur de l'eau constitue l'un des piliers majeurs du Compact. Elle repose sur la recherche d'un équilibre optimal entre la mobilisation de ressources suffisantes pour couvrir les charges d'exploitation et la garantie d'un accès universel au service. Dans cette perspective, des trajectoires tarifaires progressives pourront être envisagées afin d'assurer une meilleure couverture des coûts d'exploitation et de maintenance des services d'eau.

Toutefois, afin de préserver l'équité sociale et de protéger les populations les plus vulnérables, des mécanismes de subventions ciblées seront maintenus ou renforcés. Ces dispositifs pourront prendre la forme de tarifs sociaux, de subventions directes ou de programmes spécifiques destinés aux zones rurales et aux ménages à faibles revenus.

L'objectif est de garantir un modèle financier équilibré permettant d'assurer la durabilité des infrastructures tout en maintenant un accès équitable aux services d'eau qui demeure avant tout dans le cadre d'une politique social.

8. ENGAGEMENT DES ACTEURS ET PARTENARIAT

8.1 Typologie des acteurs

La mise en œuvre réussie du Compact National Eau repose sur une mobilisation collective et une coordination efficace entre l'ensemble des parties prenantes. Il est alors indispensable de définir un cadre de partenariat, précisant les engagements, attentes et rôles attendus de chaque acteur, dans le but de garantir la cohérence des interventions, la complémentarité des capacités et la durabilité des résultats.

L'engagement des parties prenantes dans le cadre du Compact National Eau se fera suivant les principes directeurs (1) d'inclusivité (associer l'ensemble des acteurs du niveau national au niveau local), (2) de complémentarité (valoriser les compétences et les ressources spécifiques de

chaque partenaire), (3) de transparence (garantir un suivi régulier et une communication ouverte), de (4) redevabilité et de (5) durabilité.

L'analyse des parties prenantes du secteur de l'eau (voir Annexe A5) a permis de distinguer plusieurs types d'acteurs :

Tableau 12: Typologie des Acteurs du secteur de l'eau

N°	TYPE D'ACTEURS	ROLE PRINCIPAL
1	Institutions publiques/ Départements Ministériels : MINEE, MINADER, MINEPIA, MINEPDED, MINSANTE, MINRESI, MINH DU, MINMIDT, MINT, MINDDEVEL, MINESEC, MINAT, MINEDUB	Implémentation de la politique du Gouvernement relative aux services d'eau potable et d'assainissement, à la disponibilité de l'eau pour les autres usages, à la gestion des ressources en eau et à la préservation des écosystèmes liés à l'eau
2	Entreprises publiques et parapubliques, Missions de Développement : CAMWATER, HYDROMEKIN, ENEO, EDC, SEMRY, MEADEN, MIDIMA)	Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable, assainissement, hydroélectriques, hydraulique agricole Gestion du service de l'eau potable, de l'assainissement, de la production d'hydroélectricité, et la gestion des périmètres irrigués
3	Partenaires Techniques et Financiers : Coopération Multilatérale et Bilatérale BANQUE MONDIALE (IDA, BIRD, SFI, MIGA, CIRD), UNICEF, PNUD, BAD, GWP, ONUDI, UE, BADEA, BDEAC, BID, GWP, BEI, CICR, EXIMBANK Chine, USAID, JICA, AFD, KOICA, GIZ, KFW	Appui financier et Technique Accompagnement Institutionnel Renforcement des capacités
4	Structure d'accompagnement des Communes / PTF National : FEICOM	Organisme d'ingénierie financière Co-gestionnaire du fonds de garantie des projets eau Plateforme de structuration des partenariats public-privé des CTD (Communes et Régions).
5	Collectivités Territoriales Décentralisées : Mairies de villes, Communes, Régions, Syndicats de communes, CVUC	Maitrise d'ouvrage locale des Projets d'AEPA, Planification locale, Gestion et Maintenance des infrastructures
6	Secteur privé : Entreprises BTP, BET, Banques Commerciales, Industries, Startups, PME	Innovation technologique, gestion durable des infrastructures et des services Financement des interventions dans le secteur
7	Instituts de recherche	Recherche, Formation Production de données scientifiques relatives aux ressources en eau Appui technique aux politiques publiques
8	Organisations Nationales et Internationales de la Société Civile (OSC)	Sensibilisation et plaidoyer, Formation Contrôle social

		Réalisation des ouvrages d'AEPA Participation à la gestion des ouvrages
9	Coopération Régionale CBLT, CICOS, ABN	Gestion concertée des bassins transfrontaliers
10	Communautés locales	Appropriation des projets Contribution à la gouvernance locale Participation active à la gestion locale et à la pérennisation des infrastructures

8.2 Engagement des acteurs

Lors du cadre de concertation de haut niveau, organisé sous forme de Table ronde les 1^{er} et 2 avril 2026, et ayant réuni une centaine d'acteurs du secteur de l'eau au Cameroun, chaque partie prenante a pris l'engagement de contribuer à la mise en œuvre effective du Compact National Eau. La synthèse des échanges et des recommandations formulées au cours de cette Table ronde est présentée en **Annexe A5**.

8.3 Partenariats

La mise en œuvre harmonieuse et efficace du Compact National Eau repose sur une coopération et une synergie renforcées entre les différents acteurs du secteur. Les partenariats constituent un levier essentiel pour accroître l'efficacité des interventions, mutualiser les ressources et garantir la durabilité des résultats. Conformément à la législation en vigueur au Cameroun en matière de partenariats, il est prévu que l'État ou l'un de ses démembrements confie à un tiers, pour une durée déterminée, la responsabilité de tout ou partie des phases d'un projet d'investissement : conception des ouvrages ou équipements nécessaires au service public, financement, réalisation, entretien ou maintenance, ainsi qu'exploitation ou gestion.

Ainsi, plusieurs types de partenariats sont envisageables entre les acteurs du secteur de l'eau :

- **Partenariat Public-Public** : ce type de partenariat implique deux entités publiques. Dans notre contexte, il peut concerner deux ministères sectoriels, deux communes (intercommunalité) ou deux régions, un ministère sectoriel et un institut de recherche, un ministère sectoriel et une entreprise publique, une entreprise publique et une commune, etc. Un partenariat public-public peut prendre la forme d'une convention de partenariat, d'un protocole d'accord, d'un accord cadre, etc.

Dans le cadre des partenariats public-public, la CAMWATER et les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ont signé en 2023 une convention cadre de coopération institutionnelle pour assurer, entre autres, une assistance technique aux communes, le renforcement des capacités des élus locaux, l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Le Compact National Eau facilitera la mise en œuvre de cette convention, tout en favorisant

la mise en place de nouveaux cadres de partenariats public-public pour une meilleure efficacité institutionnelle.

Aussi, l'intercommunalité sera favorisée pour mutualiser les efforts des collectivités locales, permettre la gestion des réseaux d'eau couvrant plusieurs communes, améliorer les capacités de négociation des élus locaux avec les PTF et les collectivités à l'étranger, professionnaliser la gestion des services d'eau. Cette coopération se fait actuellement à travers des syndicats intercommunaux, dont le SYCOMI (Syndicat des Communes du Mbam et Inoubou), le SYNCONYK (Syndicat des Communes du Nyong et Kelle), le SYNCOM (Syndicat des Communes du Mfoundi), le SYNCOLEK (syndicat des Communes de la Lékié) et le SYNCOME (syndicat des Communes de la Menoua). Les meilleures pratiques seront capitalisées et transposées vers d'autres départements pour un meilleur impact, tout en améliorant les compétences du personnel exerçant dans ces structures.

- **Partenariat Public-Communautaire :** ce mode de partenariat est le plus présent actuellement en milieu rural où les bénéficiaires participent directement à la gestion des ouvrages d'AEPA à travers les Comités de Gestion, et à la gestion des périmètres irrigués à travers les associations de producteurs. Il permet d'impliquer directement les populations dans la gestion des ouvrages, ce qui favorise une meilleure appropriation des infrastructures construites et renforce la confiance entre les bénéficiaires et les autorités locales. Du fait de l'inclusion, les décisions prises sont plus adaptées aux besoins réels des populations, ce qui améliore la transparence et la redevabilité. Ce type de partenariat encourage également la transparence et la redevabilité. Toutefois, les capacités des comités de gestion devraient être renforcées pour améliorer la maintenance des installations jugée défectueuse dans l'ensemble. Le Compact National Eau mettra un accent particulier sur le renforcement des capacités des populations locales afin d'assurer une gestion efficace des ouvrages et la pérennisation des interventions.
- **Partenariat Public-Privé avec les instruments de International Finance Corporation (IFC) :** L'IFC, filiale du Groupe de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, pourrait jouer un rôle déterminant dans la mise en place de partenariats public-privé (PPP) pour le Compact Eau. Son apport multiforme concerne la mobilisation de capitaux privés et internationaux, la structuration financière et contractuelle des projets, ainsi que l'accompagnement technique et institutionnel des acteurs publics. En pratique, l'IFC aide à concevoir des modèles de PPP équilibrés, à réduire les risques pour les investisseurs grâce à des mécanismes de garantie, et à attirer des opérateurs spécialisés dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Elle veille également au respect des normes sociales et environnementales, garantissant que les projets soient durables et inclusifs. Ainsi, l'IFC agit comme catalyseur, en renforçant la confiance entre l'État et les investisseurs privés, et

en transformant le Compact Eau en un programme attractif pour le secteur privé, capable de générer des emplois tout en améliorant l'accès à l'eau pour les populations.

- **Partenariat Public-Privé /Délégation de services publics :** ce mode de partenariat est fortement recommandé dans le cadre du Compact National Eau. La société CAMWATER faisant déjà l'objet d'un contrat de délégation du service de l'eau potable en milieu urbain et périurbain par le biais d'un contrat de concession, il s'agira d'équiper et d'accompagner les communes pour une préparation et un suivi efficace des contrats de délégation de la gestion et l'exploitation des ouvrages d'alimentation en eau potable et assainissement par les opérateurs privés.
- **Coopération décentralisée internationale :** ce mode de partenariat est encouragé afin de permettre aux collectivités locales de bénéficier d'appuis technique et financier des collectivités étrangères. Cette coopération favorise le transfert de compétences et de savoir-faire, contribue au financement des projets locaux et renforce les capacités institutionnelles des communes.
- **Partenariat régionaux/transfrontaliers :** Ces partenariats s'ancrent sur la coopération entre le Cameroun et les pays voisins afin de gérer de manière intégrée les bassins hydriques partagés, prévenir les conflits liés à l'eau et améliorer la disponibilité en eau douce. Les bassins transfrontaliers (Bassin du Lac Tchad, Bassin du Niger, Bassin du Congo) sont essentiels pour l'approvisionnement en eau potable, l'agriculture et l'irrigation, la production d'énergie hydroélectrique et la préservation des écosystèmes. La coopération régionale dans le cadre du Compact repose sur les organisations de gestion des eaux transfrontalières existants (CBLT, ABN, CICOS), ainsi que les commissions régionales telles que la CEMAC. Ainsi, ces partenariats régionaux / transfrontaliers concerneront essentiellement le partage des données, la surveillance des ressources en eaux, la construction des ouvrages et la protection des écosystèmes aquatiques.

8.4 Engagement citoyen et participation

L'atteinte des objectifs du Compact national eau exige, entre autres, l'engagement actif des populations, de la société civile, des associations des consommateurs et des organisations communautaires, dans le processus de définition des besoins, la gestion, le suivi des infrastructures et la protection des ressources en eau.

Cet engagement citoyen implique un changement de comportements (notamment le respect des règles d'hygiène et d'assainissement, le respect des périmètres de captage, l'utilisation rationnelle de l'eau), la participation communautaire à la gestion des ouvrages, le contrôle citoyen et la redevabilité.

Divers mécanismes de participation citoyenne sont déjà en place, tels que les cadres de concertation multi-acteurs (rencontres, ateliers), les initiatives des organisations de la société civile (sensibilisation, formation, plaidoyer) ainsi que l'action des médias à travers l'information et la sensibilisation. Le Compact Eau s'engage à renforcer et moderniser ces dispositifs, notamment en améliorant les systèmes de traitement des plaintes et de retour d'information auprès des opérateurs et des CTD, en garantissant la transparence sur les normes de service, et en favorisant la participation active des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des autres groupes vulnérables aux processus de consultation et de suivi des services d'eau et d'assainissement.

9. GOUVERNANCE SUIVI ET COMMUNICATION

9.1 Cadre de Gouvernance du Compact

Un cadre de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre du Compact a été validé lors de la Table ronde des parties prenantes. Ce cadre vise à garantir que le Compact National Eau soit conduit comme une réforme transversale de l'État, et non comme un projet isolé. Il offre un espace de collaboration permettant aux différentes parties prenantes de travailler ensemble, orientées vers la prise de décisions et l'obtention de résultats. Le dispositif comprend un Comité de pilotage (COPIL), placé auprès des Services du Premier Ministre (SPM), ainsi qu'un Secrétariat technique hébergé au Ministère de l'Eau et de l'Énergie.

- ✓ Le COPIL a pour principales missions de définir les orientations stratégiques, d'arbitrer les priorités et de valider les jalons ainsi que les livrables clés liés à la mise en œuvre du Compact National Eau.

Composition

- Présidence : **Services du Premier Ministre**
- Membres permanents :
 - SPM, MINEE, MINEPAT, MINFI, MINADER, MINEPDED, MINDDEVEL
 - CAMWATER,
 - FEICOM
 - 2-3 PTF clés (rotation possible),
 - 2 représentants des CTD (CVUC et Conseil Régional).
- Membres Invités (en fonction des thématiques abordés).

Fréquence : 2 sessions par an + sessions extraordinaires si besoin.

- ✓ Le Secrétariat technique assure la coordination opérationnelle, l'élaboration du plan d'action prioritaire, ainsi que la mobilisation des parties prenantes autour des activités menées. Il est également responsable du suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs, de la conception et de l'application d'un cadre de suivi-évaluation structuré autour d'indicateurs clairs et SMART, de la préparation des réunions du comité de pilotage

et de la remontée des points de blocage. Ses missions incluent enfin le reporting, l'organisation des revues annuelles et la formulation des ajustements nécessaires.

Composition :

- Un Coordonnateur
- 1 représentant par Pilier
- 1 à 2 Rapporteurs

- ✓ **Financement :** Le financement du cadre de Gouvernance du Compact sera assuré par le Budget de l'Etat (MINEE). Il est envisagé un appui technique ciblé des PTF dans le cadre des assistances techniques, des outils de suivi et de reporting. Les lignes budgétaires « coordination et suivi » des principaux projets du Compact National Eau pourraient également servir au financement du suivi de la mise en œuvre du Compact, sur une base rotative.

9.2 Suivi-évaluation et reporting

Un dispositif structuré, participatif et axé sur les résultats sera conçu et mis en œuvre afin de mesurer les progrès réalisés, d'ajuster les interventions et de garantir la durabilité des impacts. Un système de collecte régulière des données sera également instauré et partagé avec les parties prenantes pour évaluer le niveau de performance des indicateurs définis dans le Compact. Dès le lancement, un plan de suivi-évaluation sera établi, précisant le calendrier, les responsabilités et les indicateurs retenus. Ce plan inclura des revues annuelles du plan d'action et du cadre des résultats, permettant d'apporter les ajustements stratégiques nécessaires.

10. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

La mise en œuvre du Compact national eau comporte plusieurs risques qu'il convient d'anticiper afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés. Les principaux risques identifiés

Domaines	Risques identifiés	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Financier	Insuffisance de ressources	Elevée	Critique	Diversifier les sources de financements Planifier rigoureusement Contrôler la gestion
	Retards de financement	Moyenne	Modéré	
	Mal gouvernance	Moyenne	Critique	
Technique	Faibles capacités des acteurs	Moyenne	Modéré	Former les principaux acteurs
	Indisponibilité des sites	Faible	Modéré	Respecter la réglementation en vigueur Anticiper la libération des emprises
	O&M peu performant	Elevée	Critique	Renforcer les capacités des CTD

				Accompagner et encadrer la délégation du service public aux opérateurs privés
	Rareté des ressources en eau	Faible	Modéré	Réaliser des investigations pointues
Social et environnemental	Résistance des populations	Faible	Modéré	Impliquer les bénéficiaires à tous les niveaux Sensibiliser les communautés
	Conflits d'accès à l'eau	Moyenne	Modéré	Implémenter la GIRE
	Evènements climatiques extrêmes	Faible	Modéré	Concevoir les plans d'alerte précoce
Politique	Instabilité	Faible	Modéré	Obtenir l'engagement du gouvernement au plus haut niveau
	Changement de priorité gouvernementale	Faible	Critique	
Institutionnel	Chevauchements des responsabilités	Faible	Mineur	Mettre en place pour le compact un cadre de suivi-évaluation robuste
	Lenteurs administratives	Faible	Modéré	

L'analyse des risques fera l'objet d'une mise à jour régulière au cours de la mise en œuvre du Compact, afin d'intégrer les nouveaux risques et ajuster les mesures d'atténuation.

BIBLIOGRAPHIE

- MINEE. (2025). *Compact National Énergie*.
- MINADER. (2023). *Compact Cameroun pour l’Alimentation et l’Agriculture*.
- MINSANTE. (2023). *Compact National Santé*.
- MINEE. (2022). *Politique Nationale de l’Eau (PNE)*.
- MINEE. (2022). *Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources en Eau à des fins Agro-Sylvo-Pastorales*.
- MINEE. (2023). *Inventaire National des Ouvrages d’AEPA en milieu rural et Mise en Place d’un outil de gestion – Rapport de Synthèse*.
- MINEE. (2023). *Politique Nationale de l’Assainissement Liquide du Cameroun*.
- MINADER. (2019). *Politique Nationale de l’Hydraulique Agricole*.
- MINEPIA. (2011). *Document de stratégie du Sous-Secteur de l’Élevage, des Pêches et des Industries Animales*.
- MINEE & IRGM. (2022). *Études des Ressources en Eau du Cameroun*.
- MINEE & GWP. (2009). *Plan d’Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), Vol. 1*.
- GWP CMR. (2025). *Plan d’actions 2026–2030 de la GIRE au Cameroun*.
- CAMWATER. (2023). *Annuaire statistique*.
- CTR. (2024). *Plan de Développement de la Camwater*.
- Banque mondiale. (2024). *Country Partnership Framework (CPF) FY25–FY29, Report No. 190963 CM*. Washington, DC : World Bank.
- Banque mondiale. (2025). *World Bank Group Water Strategy Implementation Plan*. Washington, DC : World Bank.
- Knoema. (2011–2024). *World Data Atlas – Cameroon, Renewable internal freshwater resources per capita*.

ANNEXES

VERSION PROVISOIRE

A1. Projets en cours et participation des PTF

Organization	Project / initiative	Objective/Short description	Deliverables (Hard, Soft)	Amount (US\$)	Type of funding	Funding source	Thematic focus	Key partner organizations involved	Type of support	Coverage	Start period	End period	Statut
GWP	SDG 6 IWRM Support Programme Stage 2	To develop IWRM Action Plan				UNEP, GWP	Water governance	UNEP, UNEP-DHI, Cap-Net	Technical and Financial	National	April 2025	September 2025	Ongoing
GWP	Integrated water resources management and early warning system for climate change resilience in the Lake Chad Basin	To increase the resilience of the population in the lake Chad basin by enhancing the countries capability to manage and adapt to climate-related risks through improvement of hydrological monitoring, data systems and service delivery and awareness on climate-related				Adaptation Fund	Disaster risk reduction	WMO, LCBC	Technical	Lake Chad catchment	September 2025	August 2030	Planned
World Bank	Water Security project Phase 1 (IPF, Multiphase approach)	Strengthen institutional capacity to implement IWRM and increase access to water and sanitation services in selected areas of Cameroon	Hard and soft	200 000 000	Loan	IDA 20	WSS, WRM	MINEE, CAMWATER, Municipalities, Regional councils, NBA	Technical and Financial	Adamawa, North and Far North regions, Yaoundé, Douala	mai-25	déc-30	Planned
World Bank	Valorization of Investments in the Logone Valley (IPF)	To improve irrigation and drainage services and agricultural production in the irrigated areas of the Logone Valley	Hard and soft	200 000 000	Loan	IDA 21	Irrigation, WRM	MINEPAT, SEMRY, PIU, LCBC, MINADER	Technical and Financial	Far North region, Yagoua, Maga	nov-21	juin-29	Ongoing
World Bank	Valorization of Investments in the benue Valley (IPF)	To improve irrigation and drainage services and agricultural production in the irrigated areas of the Benue Valley	Hard and soft	200 000 000	Loan	IDA 21	Irrigation, WRM	MINEPAT, MEADEN, PIU, NBA, MINADER	Technical and Financial	North region, Lagdo, Garoua, etc.	sept-20	juin-26	Ongoing
World Bank	Lake Chad Water Security (ASA)	Hydrological Modeling, irrigation pathways, resulting in a Sustainable Irrigation Expansion Plan	Soft	1 000 000	Grant	Bank-executed Trust Fund	Irrigation, WRM	IWMI, LCBC, Member countries	Technical and Financial	Lake Chad catchment	févr-25	sept-25	Ongoing
World Bank	Lake Chad Water Security (ASA)	Support a regional program for Water Security in Lake Chad Basin	Soft	1 000 000	Grant	CIWA Trust Fund	Irrigation, WRM, DRM	CIWA, IWMI, LCBC, Membe	Technical	Lake Chad catchment	sept-25	août-26	Planned
UNICEF	Fourniture et installation des systèmes photovoltaïques dans huit (08) formations sanitaires des régions de l'Extrême - Nord et du Nord	Dans le cadre du projet de lutte contre la transmission du VIH SIDA de la mère à l'enfant, l'UNICEF a effectué l'évaluation des besoins énergétique dans 50 formations sanitaires des Régions de l'Extrême - Nord, du Nord de l'Adamaoua, de l'Est, du Sud et de l'Ouest. Huit de ces formations sanitaires ont sélectionnées en phase 1 pour la construction des centrales photovoltaïques pour alimenter en priorité les services de néonatalogie et				Islamic Development Bank	Renewable ressources	MINEE, MINSANTE	Technical	Far North and North Regions	nov-24	April 2025	Ongoing
UNICEF	Construction de huit systèmes photovoltaïques d'approvisionnement en eau potable dans huit (08) formations sanitaires des régions de l'Extrême - Nord et du Nord	Dans le cadre du projet de lutte contre la transmission du VIH SIDA de la mère à l'enfant, l'UNICEF a effectué l'évaluation des besoins énergétique dans 50 formations sanitaires des Régions de l'Extrême - Nord, du Nord de l'Adamaoua, de l'Est, du Sud et de l'Ouest. Huit de ces formations sanitaires ont sélectionnées en phase 1 pour la construction de huit systèmes photovoltaïques d'approvisionnement en eau potabl alimentant en priorité les services de				Islamic Development Bank	Potable Water	MINEE, MINSANTE	Technical	Far North and North Regions	September 2	April 2026	Ongoing

Organization	Project / initiative	Objective/Short description	Deliverables (Hard, Soft)	Amount (US\$)	Type of funding	Funding source	Thematic focus	Key partner organizations involved	Type of support	Coverage	Start period	End period	Statut
UNICEF	Elaboration de la loi régissant le secteur des énergies renouvelables au Cameroun	Dans la loi 2011/22 du 11 décembre 2011, les ressources renouvelables sont mentionnées de façons très sommaire. Bien que les énergies renouvelables constituent une alternative aux énergies thermiques, et bien que les besoins identifiés soient énormes et que les intervenants se diversifient d'avantages chaque jour, le secteur des énergies renouvelables n'est pas réglementé. La Direction des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (DERME) a inscrit l'élaboration de la loi régissant le secteur des énergies renouvelables au Cameroun comme une priorité.				UNICEF	Renewable ressources	MINEE	Technical	Cameroun	July 2024	Decembre 2025	Planned
UNICEF	Construction de cinq systèmes photovoltaïques d'approvisionnement en eau potable dans certaines formations sanitaires des régions de l'Adamaoua et l'Est	La République de Corée du Sud accompagne l'UNICEF dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est				Republic of Korea	Potable Water	MINEE, MINSANTE, MINEDU	Technical	Adamawa and East	July 2025	September 2025	Planned
UNICEF	Construction de 30 Mini AEP solaires dans les régions de : Extreme-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Centre, Sud, Littoral	Dans le but d'améliorer l'accès à l'eau dans les écoles du Cameroun, l'UNICEF a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement pour la construction des points d'eau.				Islamic Development Bank	Potable Water	MINEE, MINSANTE, MINEDU	Technical	Far North, North, Adamawa, East, center, South and Littoral Regions	August 2025	August 2026	Planned
UNICEF	Construction de 149 blocs de latrines à 6 compartiments dans les régions de : Extreme-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Centre, Sud, Littoral	Dans le but d'améliorer l'accès à l'assainissement dans les écoles du Cameroun, l'UNICEF a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement pour la construction des latrines.				Islamic Development Bank	Potable Water	MINEE, MINSANTE, MINEDU	Technical	Far North, North, Adamawa, East, center, South and Littoral Regions	August 2025	August 2026	Planned
UNICEF	Elaboration de la politique nationale de l'assainissement liquide	Donner les orientations institutionnelles, organisationnelles, technique et financière du secteur de l'assainissement liquide.				UNICEF	Sanitation	MINEE	Technical	Cameroun	2023		
UNICEF	Elaboration de la stratégie nationale de l'approche "Assainissement Total piloté par la Communauté (ATPC)"	Définir les mécanismes opérationnels pour mettre fin la pratique de la défécation à l'air libre au Cameroun				UNICEF		MINEE, MINSANTE, MINDD	Technical	Cameroun			
UNICEF	Rapport d'évaluation de la situation WASH et d'un plan d'investissement pour la mise à niveau des services WASH dans les Formations sanitaires dans du Cameroun	Développer un outil d'aide à la décision pour doter les formations sanitaires d'infrastructure WASH adéquats				UNICEF		MINEE, MINSANTE, MINDD	Technical	Cameroun	2024		
UNICEF	l'organisation des services publics d'eau potable et d'assainissement dans les Communes	Améliorer la gouvernance locale des services d'eau et d'assainissement à l'échelle communale				UNICEF		MINEE, MINDEVEL, CTD	Technical	Cameroun	2024		
UNICEF	Elaboration d'un argumentaire sur la résilience climatique des	plaidoyer pour la mobilisation des financements climatiques afin de s'affranchir de l'impact du changement				UNICEF		MINEE, MINPEDED, ONACC	Technical		2025		

Organization	Project / initiative	Objective/Short description	Deliverables (Hard, Soft)	Amount (US\$)	Type of funding	Funding source	Thematic focus	Key partner organizations involved	Type of support	Coverage	Start period	End period	Statut
UNICEF	Elaboration d'un plan stratégique de la gestion des déchets issus des formations sanitaires	transmission des infections dues au déchets WASH hospitaliers par le renforcement des capacités humaines et matérielles de préventions et de contrôle des infections				UNICEF		MINEE, MINSANTE, MINDD	Technical	Cameroun	2025		
UNICEF	Elaboration d'un outil de suivi des financements WASH (WAHS Account*)	Améliorer la traçabilité et la mobilisation des financements WASH				UNICEF		MINEE, MINSANTE, MINEPAT, INS, MINFI, OMS	Technical	Cameroun	2025		
UNICEF	partenariat Public-Privé dans le secteur de l'assainissement	Impliquer le secteur privé dans l'offre de service d'assainissement de base en vue de réduire la mortalité infantile due aux maladies du péril fécal				UNICEF		MINEE, MINSANTE	Technical	4 villes secondaires du Cameroun	2025		
Union Européenne	Lake Chad Basin Transboundary Water Resources Management (LACHAWAMA)	Specific objectives are foreseen under the programme: Specific Objective 1 will focus on strengthening the implementation capacity of regional, national, state and local institutions to enhance climate change adapted, gender-sensitive and conflict-reducing water resources management; Specific Objective 2 will support access to resilient infrastructure aiming to mitigate the impact of flooding, improve the hydrological monitoring systems and address water quality degradation in the Lake Chad Basin		30 000 000	Grant	UE	GIRE	MINEPAT, MINEE, LCBC, GL	Technical & Financial	Chad, Cameroun, Nigeria, Niger and Central African Republic (CAR)	2026		
AfDB	Projet complémentaire d'assainissement pluvial durable de la Ville de Yaoundé	Améliorer de façon durable les conditions de vie des populations à travers le renforcement de la gestion des eaux pluviales et de l'hygiène ainsi qu'une intégration harmonieuse des infrastructures	Hard and soft	30 000 000 UA (41,085,000.00 [USD])	Loan	ADF	stormwater drainage	MINHDU, CUY	Technical and Financial	Yaounde city	2023	2027	ongoing
AfDB	Projet d'Études et de Préparation d'un Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (Projet d'Études-MRU)	Améliorer l'efficacité des investissements consentis dans le sous-secteur de l'eau et assainissement à travers les activités d'études, de renforcement de capacité et de collecte et stockage des informations capitales pour la gestion de l'hydraulique au Cameroun	Soft	4 647 000 UC (6,364,066.50 [USD])	Loan	ADF	Potable Water	MINEE	Technical and Financial	Cameroun	2018	2026	Ongoing
AfDB	Programme de réalisation de 300 mini-réseaux d'AEP en milieu rural	Améliorer l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement en milieu rural au Cameroun	Hard and soft	80 000 000 US	Loan	ADB	Potable Water	MINEE	Technical and Financial	Cameroon	2027	2030	planned

A2. Matrice des parties prenantes / cartographie des acteurs & responsabilités

Sur le plan institutionnel, le secteur de l'eau au Cameroun se caractérise par une diversité d'acteurs impliqués à différents niveaux d'intervention.

Il s'agit premièrement d'identifier l'ensemble des parties prenantes et de relever leurs missions en lien avec le secteur de l'eau.

Catégories d'Acteurs	Principaux Acteurs	Missions / Responsabilités en lien avec le Secteur de l'eau
POLITIQUE	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	Définition de la politique de la nation
	PARLEMENT	Adoption et promulgation des lois, décrets et autres instruments juridiques
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	Supervision de la mise en œuvre de la politique de la Nation par le Gouvernement
PARTEMENTS MINISTRIELS	MINEE	Supervision globale du secteur de l'eau : Formulation des politiques et stratégies nationales d'AEP, GIRE, Mobilisation des ressources en eau pour les besoins agro-sylvo-pastoraux Promotion des investissements pour le développement des infrastructures Conception, mise en œuvre, régulation des politiques d'utilisation de l'eau Inventaire, protection et évaluation permanente des ressources en eau, etc.
	MINEPAT	Planification du développement, Mobilisation des financements, Promotion des investissements pour le développement des infrastructures Supervision des barrages à usage agricole
	MINADER	Formulation des politiques et stratégies nationales d'hydraulique agricole, Définition et suivi de l'application des normes de qualité des eaux usage agricole Elaboration et suivi de la mise en œuvre des mécanismes de gestion et maintenance des ouvrages hydro-agricoles ; Supervision et coordination de la mise en œuvre de la PHA ; Elaboration, actualisation et suivi de la mise en œuvre du P Directeur de l'Hydraulique Agricole ; Elaboration et suivi de la mise en œuvre des textes réglementaires régissant le domaine de l'Hydraulique Agricole.
	MINFI	Elaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale en matière économique, financière, fiscale budgétaire ; Gestion de la trésorerie, de la dette publique, de la tutelle des institutions financières, ainsi que la préparation et l'exécution du budget de l'État
	MINEPIA	Formulation des Politiques et Stratégies pour le développement de l'Elevage et la Pêche

Catégories d'Acteurs	Principaux Acteurs	Missions / Responsabilités en lien avec le Secteur de l'eau
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	MINEPDED	Définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles Elaboration et Mise en œuvre des programmes de surveillance de la qualité des composantes de l'environnement Suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets
	MINSANTE	Garant de la préservation de la santé des populations avec un accent sur l'assainissement, l'hygiène, la prévention et la lutte contre les maladies hydriques Il œuvre également pour la disponibilité de l'eau potable dans les structures sanitaires et des installations d'assainissement fonctionnels
	MINRESI	Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale de recherche et d'innovation. Elle abrite plusieurs instituts dont l'IRGM, l'INC
	MINHDU	Formulation des politiques en matière d'assainissement pluvial Respect des normes en matière d'hygiène et de salubrité, en liaison avec les Collectivités Territoriales Décentralisées
	MINMIDT	Elaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine des Mines et de l'industrie
	MINT	Gestion des stations hydrométriques
	MINDDEVEL	Coordination des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)
	MINESEC	Assurent l'accès aux services WASH dans les établissements scolaires
	MINEDUB	
	MINAT	En charge de la gestion des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, etc.)
ENTREPRISES/ STRUCTURES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES	CAMWATER	Développement des infrastructures d'AEP en milieu urbain et périurbain Production, distribution et commercialisation de l'eau potable dans le périmètre concédé
	HYDROMEKIN	Exploitation et gestion des centrales et barrages hydroélectriques
	ENEO	
	EDC	
	NHPC	
	SEMRY	Missions de développement et d'aménagement du territoire
	MEADEN	
	MIDIMA	
	UNVDA	
	FEICOM	Appui technique et financier aux communes Renforcement des capacités des personnels communaux Redistribution des impôts communaux et fonds de la dotation générale de la décentralisation
PTF	Coopération Multilatérale (Banque Mondiale, UNICEF, PNUD, BAD, GWP, ONUDI,	Appui financier et Technique Accompagnement Institutionnel

Catégories d'Acteurs	Principaux Acteurs	Missions / Responsabilités en lien avec le Secteur de l'eau
	UE, BADEA, BDEAC, BID, GWP, BEI, CICR,)	Renforcement des capacités
	Coopération Bilatérale (EXIMBANK Chine, USAID, JICA, AFD, KOICA, GIZ, KFW)	
CTD	Communes urbaines	Maitrise d'ouvrage locale des Projets d'AEPA
	Communes rurales	Planification locale
	CVUC	Gestion et Maintenance des infrastructures d'AEPA
	Syndicats des Communes	
ENTITES DE REGULATION ET DE CONTROLE	Comité National de l'Eau	Coordination
	Inspecteurs de l'Eau	Surveillance et Contrôle
	Agents assermentés de l'Eau	
	ANOR	Elaboration des normes
	Laboratoires agréés d'analyses d'eau	Veille Règlementaire
SECTEUR PRIVE	Opérateurs privés	Exploitation des ouvrages d'AEPA
	Entreprises BTP	Etudes techniques, Construction des infrastructures
	BET	
	Industries, Mines	Production industrielle et Minière, usagers de l'eau
	Banques Commerciales locales	Financement des interventions dans le secteur de l'eau (PPP,)
INSTITUTIONS DE RECHERCHE	IRGM	Recherche Formation Production de données scientifiques relatives aux ressources en eau Appui technique aux politiques publiques
	INS, INC	
	IRAD	
	UNIVERSITES	
	GRANDES ECOLES D'INGENIEURS	
ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DE LA SOCIETE CIVILE	Associations	Sensibilisation et plaidoyer Formation Réalisation des ouvrages d'AEPA Participation à la gestion des ouvrages
	Réseau Camerounais des parlementaires pour la BM et le FMI	
	ONG	
COMMUNAUTES LOCALES	Associations des consommateurs	Participation aux charges du service de l'eau potable et de l'assainissement
	Comités de Gestion	Participation à l'identification des besoins Participation à la gestion des ouvrages Contribution à la gouvernance de l'eau locale
COOPERATION REGIONALE	Conseil des Ministres Africains de l'Eau	Réseautage et Partage d'expérience
	Association Africaine de l'Eau et de l'Assainissement (AAEA)	Renforcement des Capacités
	Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)	Gestion concertée des bassins transfrontaliers

Catégories d'Acteurs	Principaux Acteurs	Missions / Responsabilités en lien avec le Secteur de l'eau
	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)	
	Autorité du Bassin du Niger (ABN)	

ANALYSE IMPACT – IMPLICATION

Pour définir une stratégie de mobilisation efficace des différentes catégories d'acteurs, l'analyse des degrés d'impact et d'implication des acteurs constitue un outil clé de classification.

Le degré d'impact a été évalué selon huit critères principaux :

- Missions ou responsabilités directement liées au secteur de l'eau ;
- Élaboration ou préparation des lois, politiques et stratégies relatives au secteur de l'eau ;
- Rôle de maître d'ouvrage ou de maître d'ouvrage délégué des infrastructures hydrauliques ;
- Exploitants ou grands usagers des ressources en eau ;
- Financement des interventions dans le secteur de l'eau ;
- Appui et accompagnement technique auprès des autres acteurs du secteur ;
- Contribution à la production de données sur les ressources en eau et les services WASH ;
- Contribution à la préservation des ressources en eau et au renforcement de la résilience face aux changements climatiques.

Quant au niveau d'implication des acteurs dans le Projet Compact National Eau, il sera précisé lors des prochaines concertations. À ce stade de l'analyse, une première évaluation de l'implication actuelle dans l'animation et la gestion du secteur a été réalisée.

La synthèse des estimations relatives aux degrés d'impact et d'implication est présentée ci-après :

Catégories d'Acteurs	Principaux Acteurs	Niveau d'impact	Niveau d'Implication
POLITIQUE	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	Très Elevé	Très Elevé
	ASSEMBLEE NATIONALE		
	SERVICES DU PREMIER MINISTERE		
	MINEE	Elevé	Elevé
	MINEPAT	Elevé	Moyen
	MINADER	Elevé	Moyen
	MINEPIA	Elevé	Moyen
	MINEPDED	Moyen	Moyen
	MINSANTE	Moyen	Moyen
	MINRESI	Moyen	Faible

Catégories d'Acteurs	Principaux Acteurs	Niveau d'impact	Niveau d'Implication
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	MINH DU	Moyen	Faible
	MINMIDT	Moyen	Moyen
	MINT	Moyen	Faible
	MINESEC	Moyen	Faible
	MINEDUB	Moyen	Faible
	MINDDEVEL	Faible	Faible
	MINAT	Faible	Faible
ENTREPRISES/ STRUCTURES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES	CAMWATER	Elevé	Elevé
	Entreprises Hydroélectriques	Moyen	Moyen
	FEICOM	Faible	Faible
PTF	Coopération Multilatérale et Bilatérale	Elevé	Elevé
CTD	Communes urbaines, rurales, CVUC, syndicats de communes	Elevé	Elevé
ENTITES DE REGULATION ET DE CONTROLE	Comité National de l'Eau, ANOR, Laboratoires agréés d'analyses d'eau, Inspecteurs de l'Eau, etc.	Faible	Faible
SECTEUR PRIVE	Opérateurs privés, Entreprises BTP, BET, Industries, Mines, Banques Commerciales	Moyen	Faible
INSTITUTIONS DE RECHERCHE	IRGM, INS, IRAD, INC, Grandes Ecoles	Faible	Faible
OSC NATIONALES ET INTERNATIONALES		Faible	Elevé
COMMUNAUTES LOCALES	Associations des consommateurs, comités de gestion	Faible	Elevé
COOPERATION REGIONALE	Agences de bassins transfrontaliers, Associations professionnelles, AMCOW	Faible	Elevé

Cette classification des niveaux d'impact et d'implication permet de regrouper les principaux acteurs du secteur selon quatre catégories :

- **Les acteurs clés stratégiques** : disposant à la fois d'un fort impact et d'une grande implication ;
- **Les acteurs influents** : dotés d'un impact élevé mais d'un intérêt limité ;
- **Les acteurs motivés** : fortement intéressés, mais disposant d'un faible pouvoir ;
- **Les acteurs intermédiaires** : caractérisés par un faible niveau d'impact et d'implication.



L'analyse de la matrice Impact-Implémentation met en évidence la nécessité d'adopter des stratégies différenciées pour mobiliser efficacement chaque catégorie d'acteurs dans le cadre du Projet Compact National Eau :

- **Acteurs clés (MINEE, MINEPAT, CAMWATER, PTF, CTD)** : ils doivent occuper une place centrale dans le processus décisionnel, avec une implication directe et permanente dans la gouvernance ;
- **Acteurs influents (autres ministères, secteur privé, entreprises hydroélectriques, industries)** : leur mobilisation requiert des actions ciblées afin de renforcer leur participation.
- **Acteurs motivés (communautés, ONG)** : ils doivent être soutenus par des mécanismes de formation, de participation et des initiatives de sensibilisation.
- **Acteurs intermédiaires (universités, organismes de coopération régionale)** : ils constituent un levier à consolider pour garantir la pérennité des interventions.

ATTENTES ET CONTRIBUTIONS POTENTIELLES DE CHAQUE ACTEUR VIS-A-VIS DU COMPACT

À partir de l'analyse documentaire et des premiers échanges avec le MINEE et la CAMWATER, une première esquisse des attentes et des contributions possibles de chaque catégorie d'acteurs a été élaborée. Les concertations prévues au cours du processus, menées avec l'ensemble des parties prenantes du Projet Compact National Eau du Cameroun, permettront de préciser et d'affiner ces attentes ainsi que les contributions envisagées pour chaque acteur.

ACTEURS	ATTENTES	CONTRIBUTIONS POTENTIELLES
Premier Ministère, Assemblée Nationale, Présidence de la République	• Couverture des besoins des populations • Amélioration des conditions de vie des populations • Croissance économique	• Examiner et adopter les projets de Lois proposés • Mobiliser les financements nécessaires
MINEE	• Atteinte des cibles de l'ODD 6 • Meilleure coordination du secteur • Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'atteinte des objectifs fixés • Accroissement des ressources financières, logistiques et humaines • Renforcement des capacités du personnel	• Préparer les projets de Lois et les reformes requises • Supervision générale de la mise en œuvre des actions retenues dans le compact • Organiser et animer la coordination institutionnelle • Suivre et évaluer l'atteinte des objectifs fixés
AUTRES MINISTÈRES (MINADER, MINEPIA, MINMIDT, etc.)	• Couverture des besoins en eau des utilisateurs respectifs • Meilleure coordination du secteur	• Organiser les différents utilisateurs et suivre leurs consommations • Implémenter les actions du compact relatives à leur domaine de compétence respectif • Contribuer à la réussite du cadre de concertation institutionnelle à mettre en place
CAMWATER	• Mobilisation des financements pour financer les projets maturés et les branchements sociaux ; • Clarification de ses missions à travers la révision du contrat de concession et de ses annexes • Révision de la structure tarifaire • Renforcement des capacités du personnel	• Mettre en œuvre harmonieusement et dans les délais impartis les projets/programmes de son portefeuille • Améliorer la gouvernance de l'entreprise • Réduire les pertes • Contribuer à la réussite du cadre de concertation institutionnelle à mettre en place

PTF	• Atteinte des cibles de l'ODD 6 • Cohérence et Durabilité des interventions • Redevabilité • Respect du cadre de coordination sectoriel validé • Meilleure gouvernance du secteur • Mise en œuvre harmonieuse des actions du Compact	• Financer les actions retenues dans le compact • Expertise technique • Accompagnement institutionnel • Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles
CTD	• Augmentation des ressources financières, techniques, logistiques • Renforcement des capacités • Outils et Accompagnement pour la mise en place d'un mécanisme de maintenance optimal et une délégation réussie du service de l'eau potable et de l'assainissement	• Contribuer à la réussite du cadre de concertation institutionnelle à mettre en place • Implémenter les actions du compact relatifs aux CTD
OPERATEURS PRIVES	• Cadre favorable pour la mise en place et l'implémentation des PPP	• Exploitation et gestion des ouvrages
COMMUNAUTES LOCALES	• Meilleure qualité de service (accès abordable à tous, continuité) • Réduction des catastrophes naturelles liées au secteur de l'eau • Réduction des conflits liés aux usages de l'eau (GIRE)	• Participation à la Gestion des ouvrages construits
ORGANISATIONS SOCIETE CIVILE	• Meilleure qualité de service • Accès universel aux services WASH • Réduction des catastrophes naturelles liées au secteur de l'eau • Meilleure implication	• Sensibilisation • Formation • Réalisation des ouvrages
INSTITUTIONS DE RECHERCHE	• Meilleure gouvernance du secteur • Plus grande implication dans la définition des politiques et stratégies publiques	• Production des données

A3. Grille multicritère de Priorisation des Projets

Grille multicritères proposée

Sélection des actions / projets du Plan d'actions prioritaires du Compact National Eau

I- Principe général

- La grille s'applique indifféremment aux actions de réforme et aux projets d'investissement.
- Elle vise à sélectionner un nombre limité d'actions à fort impact, réalisables à court-moyen terme, et structurantes pour la transformation du secteur, conformément aux objectifs du Compact.
- Chaque critère est noté de **0 à 5**, pondéré, pour un score total sur **100 points**.
- Un projet avec un score inférieur à 70 points devrait être éliminé.

1 Alignement stratégique avec le Compact et les priorités nationales – 20 %

Question clé :

L'action ou le projet contribue-t-il clairement aux objectifs du Compact ?

Sous-éléments

- Contribution directe à au moins **un pilier du Compact** (Water for People / Food / Planet)
- Alignement avec **ODD 6**, SND30, Vision 2035
- Cohérence avec les réformes et solutions identifiées dans le Compact

👉 *Critère éliminatoire de fait* : un projet non aligné ne devrait pas être retenu.

2 Impact attendu et Inclusion – 30 %

Question clé :

Quel est le niveau d'impact concret attendu ? Le projet bénéficie-t-il aux populations les plus vulnérables ?

Sous-éléments

- Nombre de bénéficiaires directs et indirects
- Contribution mesurable aux indicateurs du Compact (accès, sécurité hydrique, résilience)
- Effets structurants (réduction des pertes, sécurité des infrastructures, performance des services)
- Inclusion du genre et des groupes vulnérables

3 Niveau de maturité et Coordination sectorielle – 25 %

Question clé :

L'action peut-elle être lancée rapidement ? Le projet favorise-t-il la coordination sectorielle ?

Sous-éléments

- Maturité du Projet (Existence d'études, diagnostics, APS/APD, analyses institutionnelles)
 - Clarté du Maître d'Ouvrage (porteur (MINEE, CAMWATER, CTD, autre))
 - Faisabilité institutionnelle, technique et sociale
 - Capacité à démarrer dans les **12-24 mois**, comme attendu par le Compact.
 - Complémentarité avec les projets en cours
-

4 Viabilité financière et effet de levier – 15 %

Question clé :

Le projet est-il soutenable et mobilisable financièrement ?

Sous-éléments

- Coût par bénéficiaire
 - Financement garanti
 - Effet levier financier (contribution à la viabilité du secteur OPEX/CAPEX, recouvrement, efficacité)
 - Soutenabilité
-

5 Durabilité et Résilience climatique – 10 %

Question clé :

Le projet renforce-t-il la résilience à long terme ?

Sous-éléments

- Durabilité des services
 - Gouvernance locale
 - Résilience climatique
 - Durabilité environnementale
-

✓ Synthèse des pondérations

Critère	Poids
---------	-------

Alignement stratégique	20 %
Impact et inclusion	30 %
Maturité et Coordination	25 %
Viabilité financière / levier	15 %
Résilience et durabilité	10 %
Total	100 %

A4. Mesure des indicateurs clés

VERSION PROVISOIRE

A5. Compte rendu de la Table Ronde (CR)



TABLE RONDE SUR LE COMPACT NATIONAL EAU

**Hôtel Starland, Yaoundé, les 1er
et 2 avril 2026.**



**Portée par le Ministère de l'Eau et l'Energie et
financé par UNICEF et la Banque Mondiale.**

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du Compact National Eau du Cameroun, le Ministère de l'Eau et de l'Energie a organisé une table ronde de haut niveau à l'effet de recueillir les engagements des uns et des autres, d'arrêter ensemble un plan d'action prioritaire et de mobiliser les fonds complémentaires pour la mise en œuvre du Compact National Eau du Cameroun.

Les travaux qui se sont déroulés à l'hôtel Starland de Yaoundé sis à Bastos du 01^{er} au 02 avril 2026 ont été présidés et conduits par son Excellence Monsieur **Gaston ELOUNDOU ESSOMBA**, Ministre de l'Eau et de l'Energie.

Y ont pris part, outre les représentants du MINEE, les PTFs (Groupe Banque Mondiale, BAD, BID, AFD, UNICEF, GWP, JICA, CICR, HCR), les administrations sectoriels (MINAT, MINDHU, MINADER, MINDEVEL, MINEPAT, MINFI, MINSANTE, MINEPIA, MINT, MINEPDED, MINMAP, FEICOM), les opérateurs et acteurs techniques du secteur de l'eau (CAMWATER, AMEE-CDs, MIDIMA, MEADEN, SEMRY, UNVDA, SYCOMI), les CTDs (CUD, Commune de Bangangté, CR Sud-Ouest, CR Est, CR Adamaoua), Secteur privé (Groupe Véolia, AFG, BGFI, SGC, Centre Pasteur du Cameroun, Laboratoire Septentrion), Société Civile, Communautés et Savoir (UDs, Water for Life Cameroon, CNJC, ONIGR, ONGC, ONIGE) et l'Organisation des parlementaires et Presse (Réseau Camerounais des Parlementaires pour la BM et le FMI, Service de presse). Les feuilles de présence jointes en annexe du présent rapport dressent la liste exhaustive des participants.

L'objectif général de la table ronde de haut niveau était d'engager toutes les parties prenantes, faire émerger, par pilier un nombre limité d'actions/projets prioritaires (réalisable dans les 24 premiers mois), évalués avec une grille commune, valider en plénière un Plan d'actions crédible et réalisable (8-12 actions) et mobiliser les financements .

De manière spécifique, il était question de :

1. **Affiner les objectifs du Compact**
 - Ajustement des cibles si nécessaire,
 - Clarification des priorités par pilier.
2. **Renforcer le plan d'actions**
 - Sélection d'actions plus réalistes,
 - Meilleure articulation réformes / investissements.
3. **Améliorer la gouvernance**
 - Clarification des rôles des acteurs,
 - Alimentation des groupes thématiques permanents.
 - Mécanisme de mise en œuvre du Compact
4. **Renforcer la crédibilité auprès des PTFs**
 - Priorités issues d'un processus participatif,
 - Base solide pour l'alignement des financements.

Les travaux se sont déroulés selon les points ci-après :

Jour 1

- Exécution de l'Hymne national ;
- Mot du représentant de la Banque Mondiale ;
- Mot de la représentante de l'UNICEF,
- Discours d'ouverture du Ministre de l'Eau et de l'Energie ;
- Présentation du Compact National Eau (diagnostic, vision, piliers, reformes) par le DMRE ;
- Rôle des CTDs dans la durabilité des Services d'Eau Potable et d'Assainissement par le MINDDEVEL;
- Présentation des instruments de financement du secteur de l'Eau en vue de l'atteinte des ODD par les PTFs;
- Echanges et discussions ;
- Discussion par pilier stratégique (diagnostic, vision, piliers, reformes) ;
- Restitution des travaux de groupe
- Points de convergence, question à arbitrer et recommandations ;

Jour 2

- Synthèse du jour 1 ;
- Présentation du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Compact National Eau ;
- Présentation et validation en plénière de la grille multicritère ;
- Proposition et validation d'un plan d'actions prioritaires ;
- Présentation en plénière des résultats de la table ronde ;
- Validation en plénière des résultats de la table ronde ;
- Mot de clôture.

I- MOT D'OUVERTURE

Après les civilités d'usage, le Président de séance a souligné l'eau constitue une ressource essentielle pour l'amélioration de la santé publique mais aussi pour le développement socio-économique de tout pays. Il a rappelé qu'à travers le monde, la question de l'eau et de l'assainissement est devenue un marqueur de développement, un révélateur des capacités institutionnelles et un test de la solidarité collective.

Pour ce qui est de notre pays, l'accès à l'eau potable reste évidemment un axe majeur de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et par voie de conséquence, de développement du pays. Le Cameroun dispose d'une importante ressource hydrique estimée à environ 610,8 milliards de m³ par an dont 62% des ressources en eau souterraine. Malheureusement, ce secteur fait face à plusieurs défis notamment :

- les ressources en eau restent inégalement réparties, mal exploitées et fortement exposées aux effets du changement climatique, et à une forte expansion démographique ;

- l'inadéquation de la loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau avec les réalités de l'heure ;
- la faible coordination entre les Organisations de la Société Civile ;
- les Collectivités Territoriales Décentralisées et les Services Déconcentrés de l'Etat ;
- l'absence de suivi systématique des prélèvements et des usages de l'eau ;
- l'absence d'un système national d'information sur l'eau ;
- la rareté des ressources en eau dans certaines zones du pays.

Par ailleurs, nous retenons les données ci-après issues de L'Enquête Nationale sur l'Accès à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement (ENACE-1), réalisée au Cameroun en 2021 par le MINEE avec l'appui de l'Institut National de la Statistique :

- la proportion de ménages ayant accès à un service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson est de 60% en milieu rural et de 92% en milieu urbain. Il s'agit des personnes qui pour avoir accès à un point d'eau ou à une source mettent un temps minimum de 30 minutes.
- la disparité entre l'accès à l'eau en milieu urbain et en milieu rural.
- le nombre d'abonnés en milieu urbain et périurbain demeure inférieur au potentiel (seulement 541 395 abonnés actifs sur un potentiel d'environ 2 000 000) et le taux de pannes des ouvrages en milieu rural demeure important (41%).

Face à un tel état des lieux du secteur de l'eau, il est donc de la plus grande importance d'élaborer des stratégies appropriées en vue d'améliorer efficacement le service public de l'eau et de l'assainissement, afin d'atteindre l'un des Objectifs majeurs de la Stratégie Nationale de Développement, laquelle fixe un taux d'accès à l'eau potable de 90% à l'horizon 2030 contre 77% actuellement.

Ainsi, c'est dans le cadre de ce vaste programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable que le Gouvernement de la République, avec l'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, a entrepris d'élaborer son Compact National Eau.

Il est donc question au cours de cette rencontre de présenter l'initiative du COMPACT National Eau du Cameroun, de partager les résultats de l'état des lieux et du diagnostic du secteur de l'eau, et également de présenter la structuration actuelle du document COMPACT. Afin d'aboutir à une version de document plus riche, plus dense et plus actualisée au regard des initiatives en cours dans notre pays.

Après toutes ces prises de paroles, s'en est suivi une photo de famille au hall de l'immeuble. la séance protocolaire s'est achevée par un point de presse.

II- **DÉROULEMENT DES TRAVAUX DU PANEL D'EXPERTS**

Après la phase protocolaire, cette articulation a débuté par les présentations à l'ordre du jour telle que déroulé ci-dessous.

A- Exposé 1 : Présentation du compact National Eau

Cette présentation a été faite par Monsieur NGOKO MBANG Achille, Directeur de la Mobilisation des Ressources en Eau au MINEE.

Après avoir défini le Compact et rappelé le contexte de son élaboration, Monsieur le Directeur a rappelé que le compact est articulé autour de 04 piliers que sont : la Gouvernance du secteur de l'eau, l'eau pour la population, l'eau pour la production alimentaire et l'eau pour la planète. Il a par la suite fait un résumé du Compact sur les points suivants : l'état des lieux, les réformes, le plan d'action et les couts prévisionnels. Dans son état des lieux, il a divisé le secteur en 6 grandes composantes à savoir : approvisionnement en eau potable en milieu urbain et en milieu rural, l'accès à l'assainissement liquide, la mobilisation des ressources en eau pour les usages agricoles, pastoraux et halieutiques, la GIRE et la Gouvernance.

Les points cruciaux étaient :

- En milieu urbain : le faible rendement de distribution (42%), le nombre d'abonnés relativement bas, le déséquilibre financier du Concessionnaire.
- En milieu rurale, la durabilité des ouvrages (taux de panne de 41%) et la gestion efficiente ont été évoquées pour améliorer le taux de desserte faible (57%).
- Dans le volet de l'assainissement, un accent particulier a été mis sur l'ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés) et le faible accès des populations aux ouvrages d'assainissement liquide.
- La mobilisation des ressources en eau pour les autres usages présente un besoin en eau pour l'agriculture de 12,3 milliards de m³/an en 202 et un besoin en eau pour l'élevage de 180 millions de m³/an en 2022.
- Pour ce qui est de la GIRE, la persistance des risques climatiques (les inondations, les sécheresses) sur l'environnement, l'économie, et les populations a été évoquée, ainsi qu'une faible connaissance et suivi des ressources en eau ont été présentés.
- La Gouvernance quant à elle fait état de l'obsolescence du dispositif juridique actuel, des insuffisances des capacités des CTDs, et une faible coordination du secteur.

Au regard des objectifs visés, des réformes à mener ont été identifiées par pilier et un plan d'action prioritaire dégagé. Ceci a donné lieu à un portefeuille actuel de 71 projets, pour un montant total estimé à 2 426 milliards de FCFA dont 965,25 milliards FCFA déjà mobilisés par l'Etat et ses Partenaires. Il resterait donc un GAP à combler de l'ordre de 1 460,35 milliards de FCFA.

B- Exposé 2 : Roles des CTDS dans la durabilité des services d'eau potable et d'assainissement

Dans sa présentation, Monsieur Hassan, représentant du MINDDEVEL a mis en exergue la place des CTDS dans le secteur de l'eau au regard des textes juridiques et réglementaires. Il a articulé sa présentation autour de trois axes dont la Maitrise d'ouvrage, la gestion durable et les défis et perspectives.

- Il a rappelé que les Communes ont désormais un rôle de Maître d'Ouvrage au regard de la loi portant Code général des CTDS et de ce fait se situent au cœur de la réalisation, de la gestion et de la maintenance des ouvrages hydrauliques.
- Au regard de la gestion et de la maintenance qui leur sont confiées, les Communes veillent à la performance et à la durabilité des équipements hydrauliques. Dans le cadre du suivi, elles tiennent un registre communal des infrastructures leur permettant de planifier les interventions et d'améliorer la prise de décisions.
- Les défis auxquels les Communes font face et qu'elles devront relever sont notamment : l'insuffisance des capacités techniques, financières et managériales de son personnel, les problèmes de gouvernance locale, les pressions environnementales.

C- Exposé 3 : présentation des instruments de financement du secteur de l'eau en vue de l'atteinte des objectifs par les PTFs

Trois structures phares ont pris la parole, il s'agit de la Banque Mondiale et sa structure financière la SFI, et l'UNICEF.

1. Présentation de la BM

D'entame, le représentant de la Banque Mondiale a exprimé sa gratitude pour avoir été convié à la présente rencontre. Il a rappelé l'importance de l'eau qui conditionne la santé, l'éducation, l'économie et la stabilité. Il a ensuite rappelé quelques chiffres selon les dernières statistiques : 81,6% de la population urbaine mondiale ont accès à au moins un service d'eau de base contre 52,5% en zones rurales en matière d'assainissement, seulement 58,2% de la population urbaine mondiale dispose d'au moins un service d'assainissement de base contre 21,7% dans les zones rurales.

Il a fait savoir que les compacts sont un instrument visant à cibler des interventions capables de transformer un secteur. A l'échelle mondiale la Banque Mondiale accompagne les Gouvernements à élaborer les compacts qui s'alignent avec les objectifs nationaux tout en prenant en comprenant les visions et objectifs internationaux. C'est dans ce contexte que le Compact National Eau du Cameroun est en cours d'élaboration.

2. Présentation du SFI

Le représentant du SFI a précisé que le SFI s'est réjoui du fait qu'il a été impliqué dans l'élaboration du Compact Énergétique, du Compact Agriculture et Compact National de l'Eau du Cameroun qui selon lui, sont les secteurs connexes et qui sont des fondamentaux pour impulser une dynamique de développement du pays. Il a en outre souligné la nécessité de l'implication du secteur privé pour la mise en œuvre du Compact National Eau au vu du montant élevé à mobiliser. Une présentation de divers guichets de financements a été faite. Une possibilité d'assurance aux risques d'inondation que connaît la Région de l'Extrême-Nord du pays a été évoqué.

3. Présentation de l'UNICEF

Dans son propos, la Représentante de l'UNICEF a félicité le Ministère de l'Eau et de l'Energie pour avoir élaboré le Compact National Eau dans un délai limité. En effet, ce document présente une vision partagée dès lors que tous les acteurs du secteur sont impliqués dans le processus de préparation. En outre, elle a précisé que l'accès à l'eau potable est indispensable pour protéger les 1000 premiers jours de vie. Pour finir, elle a réaffirmé l'engagement total de l'UNICEF à accompagner l'Etat du Cameroun pour un accès total à l'eau potable et l'assainissement.

D- Échanges et discussions

Lors de cette séance présidée par Monsieur le Ministre, la parole a été donnée à quelques participants notamment :

MINEPAT: le document des projets prioritaires est en cours de préparation au MINEPAT, le plan d'actions prioritaires du Compact National Eau pourra être intégré dans ce document.

MINADER : le MINADER a apprécié son implication au processus d'élaboration du Compact National Eau et a contribué lors des rencontres précédentes pour l'enrichissement du pilier 2 : Eau pour la production alimentaire. En outre, elle se propose d'enrichir d'avantage le plan d'action du Compact.

MINFI : Tout en appréciant que le fait que le MINFI soit convié à la Table Ronde, l'oratrice a plaidé pour une meilleure implication du MINFI dans la suite du processus. il faudra travailler avec le MINFI afin que les financements innovants prônés par les PTFs soient soutenables du point de vue budget donc s'assurer de la soutenabilité budgétaire du Compact National Eau.

MINSANTE : l'alimentation en eau potable des établissements sanitaires pour une prévention efficace des maladies hydriques et une bonne couverture santé a été vivement demandé.

MINAT : la souscription à la finance climatique a été proposée et une possibilité de souscription à une assurance pour la Région de l'Extrême-Nord sujette aux inondations a été évoquée.

BAD : elle a apprécié l'initiative tout en insistant sur l'implication du secteur privé dans l'atteinte des objectifs du volet eau et assainissement.

CAMWATER : elle a fait savoir que les travaux d'enrichissement de l'avenant au Contrat de Concession de la CAMWATER était en cours (Contrat de performance ainsi que le règlement de

service). Elle propose de ne pas fermer le plafond du coût des projets du Compact pour permettre aux autres actions à fort impact de s'y inscrire si possible. En outre, elle dispose en milieu rurale d'une convention de partenariat avec les CVUC et souhaiterait en faire pareil avec le FEICOM.

Réseau parlementaire BM –FMI : Il a prôné une approche décentralisée incluant les CTDS qui devraient être formés, ainsi qu'une bonne appropriation des projets par les populations bénéficiaires. Les mécanismes innovants doivent être explorés. Par ailleurs, il a insisté sur l'efficacité des financements, la transparence dans l'utilisation des fonds, le contrôle sur le terrain lors de la mise en œuvre du Compact.

SYCOMI : créé depuis 2012, le Syndicat des Communes du Mbam et Inoubou est compétent en matière de construction et de la maintenance des infrastructures d'eau potable et d'assainissement. En outre, il sensibilise les communautés pour l'utilisation rationnelle de l'eau pour la construction des latrines et a partagé son expérience à travers une documentation mise à disposition pour les participants.

BID : tous les affiliés du secteur privé de la BID peuvent être mobilisés pour répondre au besoin de mobiliser plus de 1 400 milliards FCFA nécessaires à la mise en œuvre du Compact. En outre, la BID propose l'emprunt obligataire en mode islamique qui est facile à lever. Le représentant de la BID a exprimé son souhait de voir son Pays (le Cameroun) bénéficier des financements innovants qu'offre la BID et réaffirme l'engagement de sa structure à accompagner l'Etat du Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre de ce Compact.

AFD : Elle s'est intéressée au financement du projet de réalisation de 198 mini-AEP en milieu rural au Cameroun dont les études ont été réalisées par le Projet d'Etudes-MRU financées par la BAD. L'AFD se tient au côté de l'Etat pour la réalisation de ses projets de développement.

FEICOM : 3,4 milliards ont été mis à disposition dans le cadre de la session spéciale question d'eau pour la Région de l'Extrême-Nord. Un plaidoyer a été fait pour une meilleure implication du FEICOM.

ONIGE : il a proposé de prévoir le volet irrigation pour tous les nouveaux projets d'aménagement hydroélectrique à l'image du barrage hydroélectrique de Lagdo.

SGC : la SGC verra comment participer pour travailler ensemble avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Compact.

ONGR : il a félicité les équipes du MINEE pour le document produit et a été proposé qu'une partie du financement du Compact soit dédié à un audit des équipements de production d'eau potable.

CR-Est : il a posé le problème de la non prise en compte dans le permis de bâtir, du type d'installations sanitaires des bâtiments en cours de construction et la non implication du MINH DU dans ledit processus.

III- TRAVAUX EN ATELIER

Quatre (04) groupes thématiques ont été mis sur pied sur la base des quatre piliers qui sont énoncé dans le document.

- Groupe 1 : Pilier 1, Eau pour les populations ;
- Groupe 2 : Pilier 2, Eau pour la production alimentaire ;
- Groupe 3 : Pilier 3, Eau pour la planète ;
- Groupe 4 : Pilier 4, Gouvernance de l'Eau.

Les groupes thématiques avaient pour mission d'approfondir le diagnostic sectoriel partagé, proposer des actions prioritaires crédibles, contribuer à la feuille de route de 24-48 mois du Compact National Eau, à travers un modèle soigneusement élaboré.

IV- CONCLUSIONS DES TRAVAUX EN ATELIER

Au terme des travaux de groupe, les questions critiques de chaque Pilier ont été arbitrées en plénière et il a été recommandé que les plus pertinentes soient prises en compte dans le document global, il s'agit de :

PILIER 1 : Water for people

- Révision des textes réglementaires obsolètes et élaboration des textes d'application de la loi de 2019 portant code général des CTD ;
- Cartographie des besoins à intégrer dans le SIE ;
- Validation et mise en œuvre de la politique nationale de l'Assainissement liquide ;
- Amélioration du rendement du réseau de distribution ;
- Renforcement des capacités adaptées aux défis actuels.

PILIER 2 : Water for Food

- Clarification des critères de marquages climato sensible des projets du pilier II
- Renforcement de la participation des populations riveraines lors des processus de compensation, d'indemnisation et de relocalisation dans la mise en œuvre des projets de développement.
-

PILIER 3 : Water for Planet

- Actualisation et mise en œuvre du PANGIRE ;
- Renforcement de l'opérationnalisation du SIE et le climat national ;
- Interopérabilité entre le SIE et le SI sur le climat.

PILIER 4 : Gouvernance

- Facilitation du processus de validation et promulgation de la Loi sur l'eau ;
- Renforcement des mesures opérationnelles de mitigation de la fraude sur le réseau CAMWATER dans les services d'approvisionnement en eau potable au-delà des dispositions réglementaires évoqués dans la Loi en cours d'élaboration ;

- Renforcement des capacités/compétences (techniques, financières et managériales) des CTD ;
- Renforcement des capacités/compétences (Maitrise d'œuvre, Maitrise d'œuvre Délégué, Maitrise d'Ouvrage) du personnel de l'Etat (des acteurs du secteur de l'eau) ;
- Précision/définition du modèle économique de gestion de l'eau ;
- Elaboration/clarification des normes de gestion de l'eau et des ouvrages hydrauliques.

V- VALIDATION EN PLENIERE DE LA GRILLE MULTICRITERE

Pour une priorisation objective des actions, il a été proposé une grille Multicritère axé sur les points suivants et évalué comme suit :

- Alignement stratégique avec le compact et les priorités nationales (20 %) ;
- Impact attendu & Inclusion (30 %) ;
- Niveau de maturité et Coordination sectorielle (25 %) ;
- Viabilité financière et effet de levier (15 %) ;
- Durabilité & résilience climatique (10 %).

VI- CADRE DE GOUVERNANCE DU COMPACT

Il est question ici de valider ensemble un mécanisme de gouvernance, de suivi évaluation du Compact. Pour ce faire, nous devons répondre aux questions qui doit décider, qui doit coordonner, qui suit au quotidien, qui doit produire l'information et rendre compte, à quelle fréquence et à quel niveau faut-il arbitrer.

Y faisant suite, la proposition d'un Comité de Pilotage permanent logé à la primature et d'un Secrétariat Technique du Compact logé au MINEE a été validé. Les invités spéciaux pourront être conviés selon la thématique à l'ordre du jour. La composition des membres a été validée sous réserve de l'introduction du MINEPDED. Les sessions seront semestrielles avec possibilité de session extraordinaire.

Les textes y relatifs seront rédigés ultérieurement et les indicateurs définis. Son fonctionnement est adossé au budget de l'Etat (MINEE) et peut bénéficier de l'appui des PTFs pour certaines expertises.

A terme des travaux les conclusions, les recommandations et résolutions suivantes ont été adoptées :

VII- RÉSOLUTIONS

- la grille multicritère pour la priorisation des projets du plan d'action prioritaire du Compact a été validé ;
- la proposition de la Composition du Comité de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Compact National Eau a été validée.

Le délai de transmission des contributions complémentaires au Secrétariat Technique est fixé au lundi 06 avril 2026 à 12h au plus tard.

VIII- RECOMMANDATIONS

A l'issue des échanges et discussions, 02 recommandations majeures ont été retenues à savoir :

- Les projets du Plan d'Action du Compact National Eau devront tenir compte de la soutenabilité budgétaire de l'Etat ;
- il faudrait mettre en cohérence les projets du Plan d'Action du Compact National Eau avec la planification du Ministère en charge des investissements.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, la table ronde a connu une forte participation de plus de 120 personnes avec une très bonne représentativité des acteurs du secteur de l'eau et s'est déroulé dans une convivialité, et une sérénité appréciable, ainsi qu'une franche collaboration des participants.

Les partenaires financiers ont dit leur disponibilité à continuer à accompagner le MINEE, dans les limites de leurs possibilités.

Après la consolidation des rapports de l'atelier, et la rédaction des documents du cadre de gouvernance, la prochaine étape est la préparation de la présentation du MINEE à Washington aux États-Unis.

Annexes :

- fiches de présence
- photos
- relevé de Conclusions

A6. Cadre réglementaire / référentiels légaux (Loi sur l'eau, décrets, etc.)

La gouvernance du secteur de l'eau renvoi ainsi au dispositif juridique (lois, textes réglementaires, conventions internationales), à l'architecture et l'organisation du secteur (acteurs, rôles, interrelation), et aux outils de planification stratégique et opérationnelle.

Dispositif juridique

Sur le plan international, le Cameroun a adopté plusieurs conventions en lien avec la gestion, la mobilisation et la protection des ressources en eau ¹⁴:

- la convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles ou convention d'Alger de 1968 ;
- la convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures Bruxelles, 29 novembre 1969, Adhésion du Cameroun, 09 Mars 1984 ;
- la convention de Ramsar du 24 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale ; entrée en vigueur à l'égard du Cameroun le 20 juillet 2006 ;
- la convention internationale portant création d'un fonds d'affectation international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Bruxelles, 18 décembre 1971, Adhésion du Cameroun, 01 Mars 1983 ;
- la convention sur la prévention de la pollution par les navires adoptée à Londres ;
- la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Montego Bay, 10 décembre 1982 signée par le Cameroun à la même date (10 décembre 1982), ratifiée le 19 novembre 1985 ;
- la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, C et son protocole, adhésion du Cameroun, 09 Mars 1984 ;
- la convention de Londres du 30 novembre 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution pour les hydrocarbures (OPRC 90), ratifiée par décret n°2006/424 du 08 décembre 2006 ;
- la convention cadre des Nations Unies du 9 mai 1992 sur les changements climatiques signée par le Cameroun le 14 juin 1992 et ratifiée le 19 octobre et 1994 ;
- la convention de Rio de Janeiro sur la diversité biologique (5 juin 1992) signée par le Cameroun le 14 juin 1992 et ratifiée le 19 octobre et 1994 ;
- l'Accord sur la Partie XI de la convention de Montego Bay, signée par le Cameroun le 24 mai 1995 et ratifié le 28 août 2002 ;
- la convention sur l'eau (Helsinki, 1992) ratifié par le Cameroun en novembre 2022, devenant ainsi le 6ème pays africain à s'y joindre. Elle vise à assurer l'utilisation durable des ressources en eaux transfrontalières ;
- la Convention sur les cours d'eau internationaux (New York, 1997) portant sur les utilisations des cours d'eau à des fins autres que la navigation.

¹⁴ MINEE, Politique Nationale de l'Eau, 2022

Au niveau Régional, Le Cameroun a signé plusieurs accords régionaux africains relatifs à la gestion des ressources en eau, principalement autour des bassins fluviaux partagés (Congo, Niger, Lac Tchad). Les plus importants sont ceux liés aux organisations de bassin transfrontaliers comme la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Au niveau national, le cadre juridique relatif à la gestion des ressources en eau est encadré par les lois suivantes :

- la loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau. Elle constitue le socle juridique du secteur. Elle est en cours de révision ;
- la loi n°96/03 du 4 janvier 1996 portant loi cadre régissant le domaine de la santé ;
- la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement. Elle complète l'ordonnance n° 74/2 du 6 juillet 1974 qui fixe le régime domanial en délimitant le domaine naturel en trois (03) : le domaine public maritime, le domaine public fluvial et le domaine public terrestre et aérien ;
- la loi n°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- la loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité en République du Cameroun.

Les textes règlementaires pris par le Président de la République :

- Le décret n°2001/216 du 02 août 2001 portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement ;
- Le décret n°2005/493 du 31 décembre 2005 fixant les modalités de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain ;
- Le décret n°2007/290 du 1er novembre 2007 portant organisation et conduite de l'action de l'Etat en mer et sur les voies navigables ;
- Le décret n°2018/144 du 20 février 2018 portant réorganisation de la Cameroon Water Utilities Corporation.

Les textes règlementaires pris par le Premier Ministre :

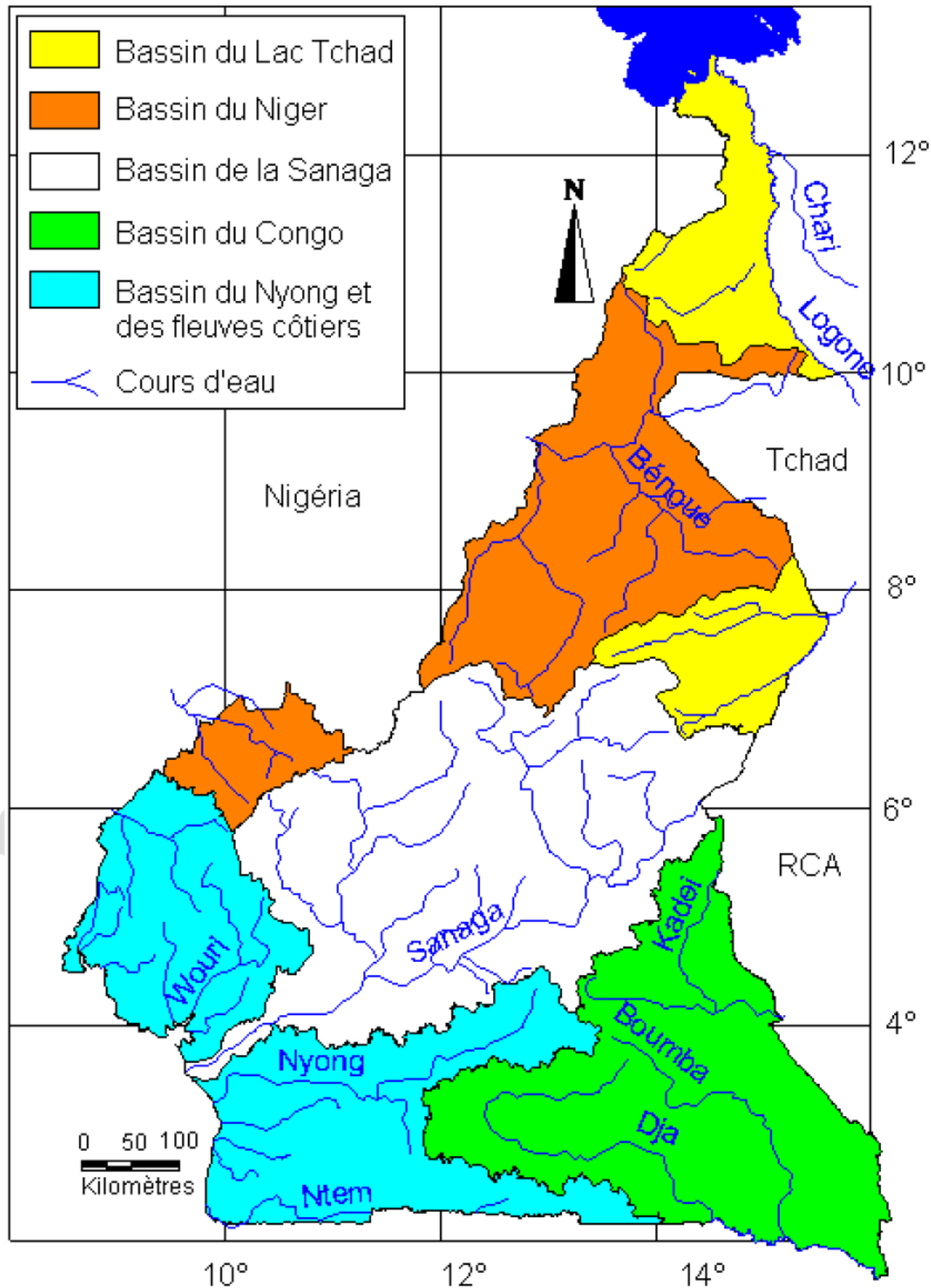
- Le décret n°2001/161/PM du 08 mai 2001 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau. Il a un caractère interministériel et a pour objectif d'étudier et de proposer au Gouvernement toutes mesures ou actions tentant à assurer la conservation, la protection et l'utilisation durables de l'eau et d'émettre un avis sur les questions ou problèmes relatifs à l'eau dont il est saisi par le Gouvernement ;
- Le décret n°2001/162/PM du 08 mai 2001 fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle de la qualité des eaux ;
- Le décret n°2001/163/PM du 08 mai 2001 réglementant les périmètres de protection autour des points de captages, de traitement et de stockage des eaux potabilisables ;

- Le décret n°2001/164/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvements des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales ;
- Le décret n°2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surfaces et des eaux souterraines contre la pollution ;
- Le décret n° 2005/3089/PM du 29 août 2005 précisant les règles d'assiette, de recouvrement et de contrôle de la taxe d'assainissement et de la redevance de prélèvement des eaux ;
- Le décret n° 2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat ;
- Le Décret n°2012/0506/PM du 22 février 2012 portant redevance d'eau relative au stockage d'eau pour la production de l'électricité ;
- Le décret n° 2012/2806/PM du 24 septembre 2012 appliquant certaines dispositions de la loi régissant le secteur de l'électricité au Cameroun. Il fixe notamment les conditions et procédures d'octroi et de renouvellement des concessions de stockage d'eau ;
- Le décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social. Il décrit les conditions générales de réalisation des notices d'impact environnemental, des études d'impact environnemental et social, et des évaluations environnementales stratégiques ;
- Le décret n° 2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social ;
- Le décret n°2024/0176/PM du 26 février 2024 fixant les modalités de gestion de l'eau utilisée à des fins agricoles et d'entretien des infrastructures hydrauliques dans les périmètres irrigués au Cameroun ;

Les autres textes

- L'arrêté conjoint n°00039/MINEE/MINFI du 07 août 2012 fixant le taux et les modalités de révision de la redevance d'eau relative au stockage d'eau pour la production de l'électricité sur le bassin de la Sanaga.

A7. Cartographie des bassins hydrographiques



Source : Olivry, 1986